

NEUVECELLE 86



**Bulletin
municipal
n° 9**

Janvier 1986

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Notre ami Adrien BENED	5
Concours des maisons fleuries	7
Chronique scolaire	10
Promenades neuvecelloises : "Verlagny"	13
1986 année électorale : Elections législatives et régionales	15
Mieux connaître notre Léman	26
Comptes rendus des réunions du Conseil municipal de 1985	29
Budget 1985 et Compte administratif 1984	33
La vie neuvecelloise	35
Etat-civil 1885 et 1985	38
Permis de construire 1985	41
Pourquoi vacciner nos enfants	42
Concours d'idées pour l'aménagement d'un nouveau centre	44
La ligne ferroviaire Evian-les-Bains - Saint-Maurice et le désenclavement de la région lémanique	46
Nos joies... nos peines	49
Vie pratique	50
Qui reconnaissez-vous ?	52

Photo :
Verlagny

En haut à droite :
Armoiries des seigneurs de Neuvecelle (XII^e siècle)
Héraldique : De gueules au lion d'or armé et lampassé de sable.
Devise : UBIQUE (partout).

Entreprise Bartoloméo Leonarduzzi

MAÇONNERIE

Avenue de Maxilly
NEUVECELLE — EVIAN
Tél. 50.75.24.97

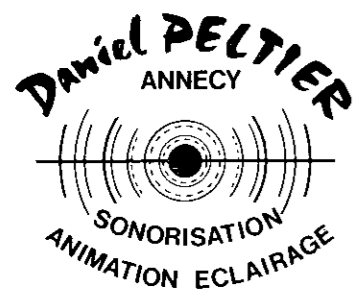
La Verniaz

Country-Club d'Evian

TENNIS - EQUITATION

PISCINE CHAUFFÉE

Ouvert de Février à Novembre - Tél. 50.75.04.90



20, clos Buisson
74000
ANNECY-LE-VIEUX
Tél. 50.23.66.64

- Animations Commerciales
- Soirées dansantes
- Mariages
- Modes
- Spectacles
- Sonorisations plein air et salle
- Constructions sur mesure
- Eclairage
- Disco Mobile

Jean BODILLARD

Enduits
de Façades

BONNATRAIT-SCIEZ
74140 DOUVAIN
Tél. 50.72.73.38

SAGRADRANSE

sables et graviers
gravillons pour routes

AMPHION-LES-BAINS
Tél. 50.70.00.05

VONGY-THONON
Tél. 50.71.28.72

QUIBLIER-PNEUS

Rue du Commerce
Tél. 50.71.38.72
THONON
(proximité
passage à niveau
des Vallées)

Tourisme - Poids lourds
Agraire - G.C.

Quiblier,
c'est
la sécurité !

Equilibrage
tourisme
et poids lourds

le Mot du Maire

Il y a bien longtemps que l'on n'avait pas vu autant de neige qu'en février dernier. On dit qu'il faut remonter au début du siècle. Et encore, les plus anciens ne s'en souviennent qu'approximativement.

Les voitures sont restées dans les garages ou le long des routes, sous des tas de neige. Ce que l'on considère comme indispensable à notre vie quotidienne n'avait plus d'utilité. Nous avons repris les chemins à pied ou à skis.

Pendant quelques jours, les caprices de l'hiver ont redonné à chacun le temps de parler et d'écouter. Chacun a retrouvé le temps de rendre service aux autres. D'un seul coup, il n'y a plus eu d'étrangers.

Image fugitive de quelques jours privilégiés dans la vie communautaire.

Louis DURET

FLORIDA sarl

Le Supermarché de Milly

ouvert toute l'année,
fermé le Jeudi après-midi

Tél. 50.75.14.58 NEUVECELLE - EVIAN

Frossard

A VOTRE SERVICE

LOCATION AUTOCARS 10 A 60 PLACES
EXCURSIONS
VOYAGES DE PLUSIEURS JOURS
EN AUTOCAR

Devis gratuits
Demandez nos brochures détaillées

7, place des Arts THONON Tél. 50.71.03.57



S.A.R.L.

**FAVRE
Frères**

CHAUFFAGE - SANITAIRE
POMPES A CHALEUR - GAZ

Montigny - MAXILLY-SUR-LÉMAN - EVIAN
Tél. 50.75.06.14 - 50.75.22.08

Pierre CHENAL-LAURENT

HORTICULTEUR
FLEURISTE

"Le Rond-Point"

Neuvecelle
Tél. 50.75.13.73



**Maison de
la Presse**

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie-Papeterie
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél. 50.75.04.36

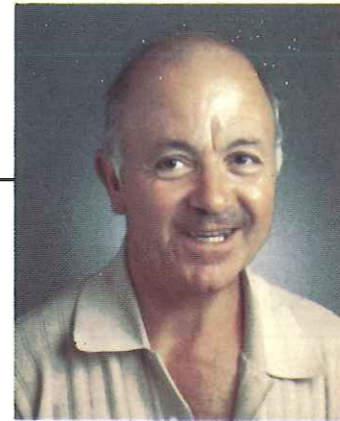
NEUVE OU D'OCCASION
LA VOITURE DE VOS RÊVES

S'ACHÈTE
CHEZ **Degenève**

Degenève c'est Renault

Degenève c'est le garage
des sportifs

Avenue Jules-Ferry / Tél. 50.71.00.74
74201 THONON LES BAINS



Notre ami Adrien BÉNÉ

Adrien, tu es entré au Conseil municipal en mars 1965, consacrant plus de vingt ans à la vie communale. Tu considérais qu'une fonction d'élu était le prolongement naturel de ton action syndicale. Tu souhaitais que les choses bougent autour de toi, dans la Commune comme dans le monde du travail.

Conscient de ton rôle public et fidèle à ton idéal, tu t'es acquitté de ta tâche avec compétence et dévouement.

Homme de conviction, Adrien, tu étais tout autant un homme de cœur. Ceux qui te connaissaient bien savaient qu'ils pouvaient compter sur toi pour le moindre service. Pour les autres, tu as dépensé sans compter ton temps et ton énergie.

Je ne sais ce qui est le plus important, de ce que tu as fait ou de ce que tu as été ? Ce qui est sûr, c'est que tu as profondément marqué la Commune.

Ton souvenir restera pour tous celui d'un homme intègre et probe jusqu'au bout du chemin.

(Extrait du discours de M. le Maire
lors des funérailles le 4 octobre 1985)

COMBUSTIBLES
PRODUITS MÉTALLURGIQUES
QUINCAILLERIE
MÉNAGER

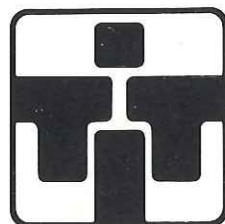


Les Fils de J. BAUD s.a.

EVIAN : Téléphone 50.75.07.28
THONON : Téléphone 50.71.35.49

Lucien
ROCH
maçonnerie

Tél. 50.75.23.35
Chemin des Houches
NEUVECELLE
EVIAN



**TRANSACTIONS
IMMOBILIERES
THONONAISES**

études et créations
d'ensembles immobiliers

13, place Jules-Mercier
74200 Thonon - Tél. 50.71.07.62

garage
sautenet



AGENT RENAULT - R.V.I.

RÉPARATIONS VENTES
Dépannage jour et nuit

Tél. 50.75.00.32 74500 EVIAN

**PERNOLLET
FRÈRES**

AMENAGEMENT EXTERIEUR
CREATION - ENTRETIEN

25, avenue de Larringes
74500 EVIAN
Tél. 50.75.26.41

Bruno VERGORI

MENUISERIE
EBÉNISTERIE

Zone industrielle
NOYER-ALLINGES
74200 THONON
Tél. 50.71.21.65

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Maison de Mme
Rosine JACQUIER

La visite de la commune par le jury et les membres accompagnateurs a eu lieu le samedi 10 août 1985.

COMPOSITION DU JURY

Monsieur Edouard BOULENS, Ingénieur en Chef, Directeur des Parcs et Jardins de la ville de Thonon-les-Bains.

Madame Yvonne GENOUD, Ancienne Attachée de Préfecture.

Monsieur Christian LACROIX, employé au Service des Jardins de la Ville d'Evian-les-Bains.

MEMBRES ACCOMPAGNATEURS

Monsieur Charles PERNET, Maire-adjoint.

Monsieur Robert FLORET, Conseiller municipal.

Monsieur Jean-Paul BOCHATON, Contremaître principal.

RÉSULTATS DU CONCOURS

1^{re} CATÉGORIE - MAISON AVEC JARDIN TRÈS VISIBLE DE LA RUE

- 1^{er} M. André LYET, avenue du Flon
2^e Mme Jeanne FOUQUES, avenue du Flon

- 3^e M. Yves FÉLICI, chemin des Confertes
Mme Marie DEHIER, chemin des Châtaigniers
5^e M. Christian LARGE, route de Grande-Rive
M. Paul BUTTAY, avenue de Lécherot
7^e M. Pierre PAGNIER, le Parc de l'Abbaye
8^e M. François BOCHATON, avenue du Flon
9^e M. Gabriel BLANC, avenue de Milly
10^e M. Guy ESSEVAZ-ROULET, avenue de Milly
M. Marcel PERTUISET, avenue du Flon
12^e M. Michel LAZARETH, avenue de Lécherot
M. Jacques BLIN, avenue Seuvay
M. Daniel CHESSEL, avenue Seuvay
15^e M. Gérard COPPIN, avenue du Flon
16^e M. André SCARAMUSSA, le Parc d'Ausnières
17^e M. Edmond DUMONT, route de Grande-Rive
M. René MILANI, avenue de Milly
19^e M. Joseph ALPHONSE, avenue d'Evian
Mme René LAZARETH, avenue de Lécherot
Mme Robert MAURICE, impasse des Chênes
22^e M. Joseph AUBRY, route de Grande-Rive
23^e M. Maurice PEZARD, avenue de Maraïche
M. Roger TARRANO, avenue de Milly
25^e M. André POSTEL, Impasse du Flon
M. René VEILLET, avenue du Léman
27^e M. Guy MAGNIN, avenue Seuvay
28^e M. Serge FOREL, avenue de Maraïche
M. Georges MOILLE, avenue de Milly
30^e M. Claude CHENIN, le Parc de l'Abbaye
31^e M. Gilbert BONNEVIE, route de Grande-Rive

- 32^e M. Georges CARDINAUX, route de Gde-Rive
 Mme Marcelle HAON, avenue de Maraîche
 M. Louis REBET, avenue Rouffin
 M. Valentin SOSTARIC, chemin des Confertes
- 36^e M. Georges BRUNA, chemin du Flon
 37^e M. Christian DIDES, impasse du Flon
 38^e M. Henri FRELON, impasse des Chênes
 39^e M. Louis JACQUIER, chemin des Houches
 M. Francesco NURCHI, le Parc de l'Abbaye.

Les maisons suivantes ont été remarquées par le jury :

- M. Guy VERJUS, chemin des Houches, maison neuve dont le fleurissement est à peine commencé.
 Mme Anne-Marie SALOTTI, le Parc de l'Abbaye, le fleurissement est à encourager.
 M. Marcel JACQUIER, avenue de Maxilly.

2^e CATÉGORIE - DÉCOR FLORAL INSTALLÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE

- 1^{er} M. Eugène CHESSEL, avenue Seaway
 2^e M. Michel BONNEVIE, rue des Pêcheurs
 M. Bernard CHRISTIN, rue du Lac
 4^e M. André GASTALDI, avenue de Milly
 5^e M. Serge PITTET, le Parc de l'Abbaye
 6^e Mme Auguste LAURENT, avenue de Verlagny
 Mme Guy SAUVAGE-PERETTO,
 avenue du Club Hippique

3^e CATÉGORIE - BALCON OU TERRASSE SANS JARDIN VISIBLE DE LA RUE

- 1^{er} M. Paul ROY, la Résidence de Milly
 2^e M. Marius VOLDOIRE, avenue Seaway
 M. Christian BOCHET, avenue d'Evian
 4^e M. Antoine LAZARETH, avenue de Milly
 5^e M. Maurice BESSON, route de Grande-Rive

- 6^e M. Ananio LOVICU, avenue de Verlagny
 M. Georges BUTTAY, avenue de Lécherot
 8^e M. Marcel TARRANO, la Résidence de Milly
 9^e M. Léon JACQUIER, avenue d'Abondance
 M. Svend SKAARUP, avenue d'Evian
 11^e M. Pierre CHENAL-LAURENT, le Rond-Point
 12^e Mme Henri LEVRAY, route de Grande-Rive.

Le fleurissement de la maison de M. Marcel RUFFET, avenue d'Evian, est remarqué par le jury et à encourager.

4^e CATÉGORIE - FENÊTRES ET MURS

- 1^{er} M. Robert DESSEZ, avenue de Maxilly
 2^e M. Aurèle MOROSATO, avenue de Montigny
 3^e M. Alphonse MORAND, avenue de Verlagny.

5^e CATÉGORIE - IMMEUBLES COLLECTIFS AU MOINS 8 APPARTEMENTS

Centre International de Séjour, avenue d'Evian

6^e CATÉGORIE - HOTELS, RESTAURANTS, CAFÉS, COMMERCE DIVERS

- 1^{er} M. Jean VERDIER, La Verniaz, mention spéciale
 2^e M. Roger TARRANO, Le Moulin à Poivre
 3^e M. Guy MAGNIN, Le Florida
 4^e M. Michel BONNEVIE, Les Grenadiers
 5^e M. Christian DIDES, Café de la Mairie.

Le fleurissement de l'Hôtel Royal est splendide, mais non visible de la voie publique. Il mérite cependant les félicitations du jury.

7^e CATÉGORIE - FERMES

- 1^{er} Mme Rosine JACQUIER, avenue de Maxilly
 2^e M. François REBET, chemin de Chez Duret.

Ce classement, qui paraîtra sans doute nouveau à certains d'entre nous, est celui institué par le Comité National, lors de la création du concours des Villes et Villages fleuris de France, en 1958.

Il permet au jury d'apprécier toutes les compositions florales qui lui sont présentées et de les classer, avec plus de justice, dans un éventail plus large et plus varié.

Il convient, en effet, d'encourager et de récompenser ceux qui, par leur travail, leur goût et leur amour des fleurs, contribuent, chaque année un peu plus à l'embellissement de la commune.

Cependant, malgré une bonne volonté évidente, ces efforts ne donnent pas toujours les résultats escomptés, car il est certaines règles qui doivent être suivies impérativement pour retenir l'attention du jury :

1) Il s'agit du concours des maisons fleuries et non celui des jardins fleuris. Ces derniers, si beaux soient-ils, ne peuvent être pris en considération, si aucune fleur ne vient égayer la maison elle-même, aux fenêtres ou aux balcons. Le jardin est le complément du fleurissement de la maison.

2) Les abords, particulièrement soignés et propres, contribuent à la beauté de l'ensemble et influencent la note donnée par le jury.



Maison de M.
 Aurèle MOROSATO

3) La présentation est également très importante. Il faut éviter l'alignement des pots, souvent peints de couleurs criardes qui effacent, en partie, celles pourtant éclatantes des fleurs. Ces dernières sont mises en valeur par des jardinières de bois ou des chaudrons de cuivre ou de fonte.

4) Enfin et surtout, le fleurissement doit être très visible de la rue ou d'une voie publique.

Cette année des progrès très nets ont été enregistrés dans le fleurissement des propriétés. Certaines maisons pourraient participer avec beaucoup de chance et de succès, au concours départemental, à condition que la commune ait posé sa candidature auprès de l'Association Départementale Touristique à Annecy. Cette éventualité a été évoquée au cours de la visite.

Souhaitons que, dans un avenir proche, la Commune de NEUVECELLE se classe parmi les plus fleuries et les plus accueillantes du Chablais.

DURONZIER CHASSEUR
 Ville • Mode

EVIAN

BOUM SHOP
 Sports
 Détente

LISTES
 DE MARIAGE

■ CADEAUX
 ■ PORCELAINE
 ■ CRISTAL



**M.
 Burnet**

Successeur MARION

68, rue Nationale
 74500 EVIAN
 Tél. 50.75.08.20

larpin

FOURNITURE ET LOCATION
 DE MATÉRIEL
 POUR BATIMENT ET TP

74 ANNECY
 Z.I. MEYTHET
 Agence de
 THONON-LES-BAINS
 Croisée d'Anthy
 Tél. 50.26.20.79

ECOLE MATERNELLE

Beaucoup d'animation à l'appartement ouest de la Mairie, cet été : les employés communaux, différentes entreprises travaillaient à sa transformation en classe maternelle.

La petite population de 3 à 5 ans allant croissant, l'ouverture d'une nouvelle classe après bien des tractations est accordée, en mai par l'Académie.

Nouvelle classe, nouvelle institutrice; nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Mireille DUMARTINEIX. Cette dernière, en compagnie de Mme Chantal BLANC, Directrice, prend rapidement en main l'organisation matérielle de sa classe. L'inauguration a eu lieu le 7 septembre. Chacun a pu constater la qualité des travaux effectués et le cadre agréable de cette petite classe. 56 enfants de 3 à 5 ans fréquentent régulièrement les deux classes. Deux circuits de car scolaire ont été mis en place pour amener tout ce petit monde à domicile sous la surveillance attentive de Mme Marie BLANC, leur seconde maman...

Les activités pédagogiques sont centrées sur le développement de l'enfant. Dans ce sens, les activités piscine, organisation de journées portes ouvertes, les



La nouvelle classe maternelle

sorties de neige vont entre autres lui permettre de s'épanouir au sein de cette petite communauté que représente l'école maternelle.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE

Le 6 septembre, la Commission scolaire en présence de Mmes BLANC et DUMARTINEIX, travaillait sur l'avant-projet de construction d'une école mater-

nelle avec la participation de M. MOREL, architecte, représentant le cabinet BOUVIER MOREL LAZZARINI. Il fallait adapter l'architecture du bâtiment en fonction d'exigences pédagogiques et de l'implantation du restaurant scolaire.

De la concertation jaillit la lumière ou tout du moins des "idées" qui, reprises par l'architecte ont permis de dégager :

- au 1^{er} étage, 2 classes de 60m²
- au rez-de-chaussée, une grande salle de jeu de 93 m² et une salle de restaurant scolaire de 96 m².

Les travaux devraient débuter en 1986, le coût approximatif sera de 2.600.000 F.

Le terrain de Milly regroupant les groupes primaire et maternel centralisera bientôt toutes les activités scolaires de la Commune.

Chantal DEVOUASSOUX
Présidente de la Commission Scolaire

ECOLE PRIMAIRE

Les trois classes primaires ont accueilli cette année 62 enfants. L'informatique est à l'honneur dans le programme : un ordinateur va permettre aux enfants de s'initier aux joies et aux mystères du langage basic, par l'intermédiaire de logiciels éducatifs. Peut-être de sérieuses remises à niveau seront nécessaires pour les parents désirant accompagner leurs enfants sur les chemins difficiles du savoir !

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire de Neufecelle, depuis longtemps sur la "sellette", a enfin vu le jour en 1984 par la création en mars 1985 d'une association type loi 1901, puis par l'ouverture de ses portes à l'école de Milly après les vacances de Pâques de la même année.

L'école de Milly possédant une salle polyvalente, la Commune investissant dans le gros matériel (tables, conteneurs chauffants) et quelques travaux, le Collège "les Rives du Léman" fournissant les repas, il ne restait plus à l'Association qu'à compter ses convives et organiser le travail.

Les comptes furent vite faits au début, les enfants n'étant que 6 à 10 maximum; puis peu à peu les effectifs augmentèrent pour atteindre la "quinzaine" aux vacances d'été 1984, puis la "vingtaine" à celles de 1985, et enfin 30 environ, répercussion normale due à la création de la seconde classe maternelle.

Quant au travail, il se fait tout d'abord grâce à Mme FABRELLO qui assume, patiemment tous les jours, le service des repas, la vaisselle, les nettoyages; elle est aidée par une douzaine de parents bénévoles assurant à tour de rôle le service, l'aide aux petits, la surveillance du repas, puis la garde des enfants jusqu'à la reprise de la classe.

La différence entre les prix des repas payés au Collège et celui demandé aux parents, est utilisée pour l'achat de jeux divers, table de ping-pong, livres et le petit matériel utilitaire de tous les jours (couverts, verres, saladiers, produits d'entretien).

Il est vrai que ce genre d'entreprise ne réussit que s'il y a entente et compréhension; ces deux choses essentielles existent :

- au niveau de la Commune pour ses aides financières,



La cantine scolaire

- au niveau du Collège pour ses repas,
- au niveau de M. REBET pour ses trajets aller-retour au "ravitaillage".
- au niveau de Mme FABRELLO pour ses services,
- au niveau des enseignants pour leur aide à tous et pour tout.

Et surtout,

- au niveau des parents bénévoles pour les heures consacrées aux enfants.

Il faut reconnaître que "ça" marche bien ! La preuve ? Demandez donc aux enfants de vous parler de leur "cantine" !

Christiane BOUVARD

VIE SCOLAIRE A L'ECOLE PRIMAIRE

Au cours de l'année scolaire écoulée, de nombreuses activités ont pu être entreprises avec la collaboration efficace des parents, de la Municipalité et des enseignants.

Il en a été ainsi de l'arbre de Noël, de la confection des masques de carnaval, des sorties de ski de fond, des sorties à caractère pédagogique : séance de théâtre présentée par la Compagnie du Trèfle, spectacle de marionnettes, visite d'expositions, voyage en T.G.V. à Versailles, sortie au Château de Chillon et au Parc d'attractions et animalier du Signal de Bougy, fête de la musique à Grande-Rive, et d'autres activités

telles que le concours de dessin du Lion's Club et le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise.

L'atelier "Marionnettes", conduit tout au long de l'année selon un système de décloisonnement appliqué à l'ensemble des trois classes, a permis avec l'aide enthousiaste et appréciée d'un groupe de parents, de préparer et de produire un spectacle de qualité lors de la fête scolaire qui par ailleurs a été l'occasion pour la plupart des familles et amis de l'école de se retrouver dans une journée de détente à la réussite de laquelle ils avaient largement contribué.

Michel BIOLLEY

Tourages
SAT

licence A. 285

11, av. J.-Ferry
74200 THONON
Tél. 50.71.00.88 +
Télex : 370.401

*Réservation électronique
pour le monde entier*

L'IMMOBILIÈRE DU LÉMAN

TRANSACTIONS
SUR IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
GESTION IMMOBILIERE

3, rue des Ursules, «Le Belvédère»
THONON — Tél. 50.26.14.86

•
A EVIAN : **AGENCE 74**
3, place du Port — Tél. 50.75.23.88



DOMAINE DE VILLY

VIN DE PAYS
et
PÉTILLANT
MÉTHODE CHAMPENOISE

LIVRAISONS - EXPÉDITIONS

DUMONT Claude & Fils

Propriétaires / Récoltants

CONTAMINE-SUR-ARVE - 74130 BONNEVILLE
Téléphone : 50.03.62.00

Ets FAVRE-LACROIX sarl

Le Rond Point - NEUVECELLE
EVIAN - Tél. 50.75.23.97 - 50.75.30.83

installations
dépannages
entretien

■ gaz ■
sanitaire
chauffage

POMPES A CHALEUR
REGULATIONS
BRULEURS A MAZOUT
CHAUDIÈRES A GAZ

ENTREPRISE D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

R. JACQUIER

CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ECLAIRAGE PUBLIC

MAXILLY SUR LÉMAN
74500 EVIAN LES BAINS

Tél. 50.75.22.52

evian[®]
pure et équilibrée

Promenades Neuvecelloises

"VERLAGNY"

Comme l'un de nos sympathiques facteurs et comme promis à nos lecteurs, nous continuons notre ronde et nos visites à tour de rôle à chacun de nos hameaux et villages. Pour l'édition 1986, c'est le village de "Verlagny" que nous mettons à l'honneur, cette année, en lui dédiant notre page de couverture.

C'est un bien coquet village que Verlagny. La petite route étroite qui nous conduit de la Mairie au carrefour de la Chapelle des Sept Anges, rejoignant l'avenue de Valère, nous fait découvrir de merveilleux et délicats paysages en toute saison.

Les vieilles maisons, fermes et granges, témoins muets d'un passé où l'agriculture était florissante, serrées les unes contre les autres à flanc de coteau, plongent leur regard dans les eaux du Léman et sur les montagnes de la Suisse voisine. Et puis, chaque année, chaque mois, les constructions nouvelles toujours de bon goût, dans un style étudié, grignotent prés, jardins, vergers, anciennes vignes, ainsi va la vie...

VERLAGNY, au printemps, en été, c'est aussi un village fleuri par excellence, la palette multicolore des pétunias, géraniums et fleurs de toutes espèces surgissant du plus petit des potagers, s'alliant au noir des vieilles marmites de fonte, aux poutres patinées par les ans, aux pierres moussues des clôtures, au granit des bassins où hélas, bien souvent, la source ne chante plus, est un véritable spectacle pour les yeux de tout neuvecellois ou estivant.

Les spécialistes de l'histoire nous apprennent que le village tire son nom d'un noble romain, VERULANUS, qui possédait une villa au sommet du hameau actuel et dont les propriétés importantes par leur superficie s'étendaient jusqu'à Maxilly.

VERLAGNY a toujours été un village très vivant, pratiquement le chef-lieu de la Commune, près du groupe Mairie-Ecole maternelle avec le dernier café de Neuvecelle heureusement réouvert depuis peu.

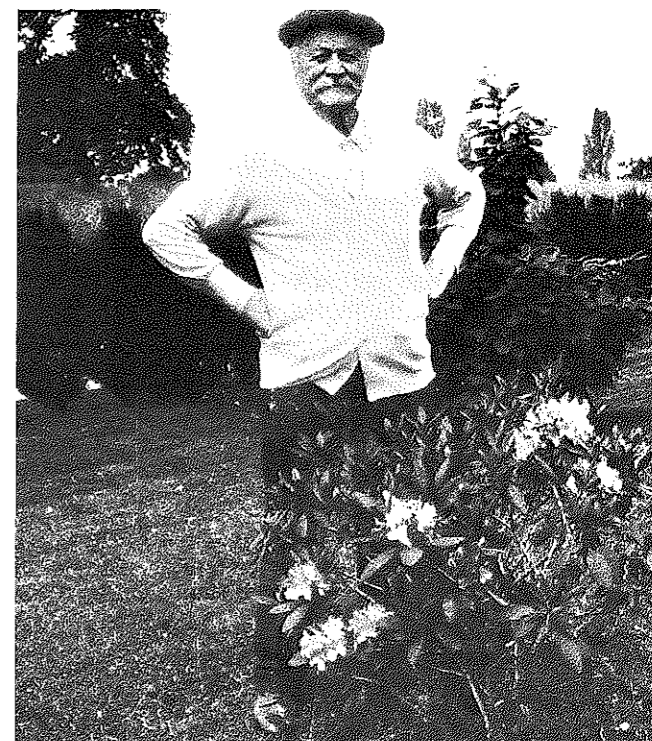
Il y a quelques années encore le boulanger allumait son four. Hélas, ce commerce a disparu comme celui du boucher, signe de la dureté des temps que nous vivons.

Beaucoup de familles de Neuvecelle habitent le village de VERLAGNY et vous les connaissez toutes. Beaucoup d'anciens aussi, la tête pleine de souvenirs et aussi de nostalgie. Imprégnés de la tradition rurale et pastorale, ils regrettent le temps de l'entraide, de l'amitié, de la rencontre. Rencontres autour du char de foin qu'il fallait rentrer avant l'orage, autour de la vache qui vêlait avec difficulté, autour de la batteuse,

de la "machine à goutte" et j'en oublie... et puis aussi et surtout la participation aux joies et aux peines de la vie de tout homme avec ses habitudes, ses rites, ses coutumes.

Il y a un an, Monsieur Alexis MAITRE, m'avait promis de me dicter quelques anecdotes du village pour le bulletin municipal de 1986.

Le destin en a voulu autrement et il nous a quittés voici quelques mois.



Alexis était un homme de droiture et de dévouement auquel la vie n'avait pas épargné les souffrances et les difficultés mais qui avait toujours su faire face à l'adversité avec courage. Figure du village de VERLAGNY, figure de la Commune et de la Paroisse de NEUVECELLE, l'un des derniers témoins de la grande guerre. C'est avec lui un peu du vieux Neuvecelle qui s'en est allé.

Mais son souvenir et son exemple demeureront et il n'était pas possible de quitter VERLAGNY sans évoquer sa mémoire et son souvenir puisqu'il est vrai que le plus beau tombeau des morts c'est le cœur des vivants.

Jacques LACROIX



p. novarina

34, Avenue des Vallées
128, Boulevard de la Corniche
THONON-LES-BAINS - Tél. 50.71.25.98

TOUS LES MATERIAUX NOUVEAUX
TOUS LES MATERIAUX SPECIAUX

studio photos
Angel
MOROSATO

IDENTITÉ MINUTE
PORTRAIT - MARIAGE

3, rue de la Touvière
(près Banco)
Tél. 50.75.35.44
74500 EVIAN

Droguerie de la Monnaie

PEINTURES - OUTILLAGES
PAPIERS PEINTS
REVELLEMENTS DE SOLS
PARFUMERIE

10, rue de la Monnaie
74500 EVIAN
Tél. 50.75.05.89

FABRICANT



HALL D'EXPOSITION - ATELIER
Route d'Armoy
74200 THONON LES BAINS

Richard
Leonarduzzi
ARTISAN

CARRELAGE
FAIENCE
MARBRE

Chemin des Houches
NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.29.55

Equipements K7
Ets Loridan Père et Fils

FABRICATION
ACCESSOIRES AUTO

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN
Tél. 50.75.10.79
Télex : Loridan 380152 F

1986 - ANNÉE ELECTORALE

Elections Législatives et Régionales

A - AVANT-PROPOS

Pour ne pas faillir à ce qui est presque devenu une tradition, voici un nouvel article politique. Mais, ici, politique ne veut pas dire polémique. Le terme aura son sens d'origine, du grec "politikos", relatif à la cité, à la chose publique, au gouvernement de l'Etat. Comme il s'agit d'élections, gardons notre esprit critique, nécessaire pour faire le bon choix et faisons un peu nôtre, ce mot de VOLTAIRE: "La politique consiste surtout dans le mensonge, et l'habileté est de pénétrer le menteur". Soyons habiles pour déposer le moment venu, selon nos convictions et notre conscience, les deux enveloppes demandées, dans cette urne, témoin de notre libre arbitre et par conséquent de notre liberté.

En effet, 1986 sera marqué par deux scrutins : le 16 mars, les électrices et électeurs sont appelés aux urnes pour les élections législatives ainsi que pour les élections régionales. Ces dernières devaient d'abord être couplées avec les élections municipales de 1983, on les attendait ensuite pour 1985 (voir article "LE CONSEIL RÉGIONAL" dans le bulletin municipal n° 8). Les deux scrutins sont des plus importants pour nos institutions, car ils concernent à la fois l'organisation politique et l'organisation administrative de notre pays.

L'ORGANISATION POLITIQUE EST CONFIEE A :

UN POUVOIR GOUVERNEMENTAL : au Président de la République et au Premier Ministre qui est nommé par le Président de la République. Les Ministres et les Secrétaires d'Etat sont également nommés par le Président de la République sur proposition du Premier Ministre. Ensemble, ils forment le gouvernement.

UN POUVOIR LÉGISLATIF : Il est confié au Parlement, composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Le Gouvernement est collectivement responsable devant l'Assemblée Nationale, donc devant les Députés. C'est l'élection de ces députés qui nous intéresse dans cet article.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

Nous l'avons vue dans le bulletin municipal n° 5 de janvier 1982. La France est divisée en circonscriptions administratives territoriales : la Région, le Département, l'Arrondissement, le Canton, la Commune. La Région et les élections régionales constituent le deuxième volet de cet article.

Ajoutons encore que les élections de 1986 seront d'un nouveau type. En effet, le mode de scrutin a subi des modifications par suite de la promulgation des lois n° 85-688 et 85-690 du 10 juillet 1985.

Nous allons d'abord dans une première partie, étudier les différents modes de scrutin.

B - I - TYPES DE SCRUTIN

Il existe deux grands types de scrutin : le scrutin majoritaire et la représentation proportionnelle, pratiqués depuis l'établissement du suffrage universel.

1) - SUFFRAGE UNIVERSEL

Il existait déjà dans les démocraties antiques, à Athènes et à Rome, mais les citoyens concernés ne formaient qu'une mino-

rité de la population. Dans la plupart des Démocraties de l'Europe moderne, le suffrage ne devient vraiment universel qu'au début du XX^e siècle. Longtemps on a estimé que le pouvoir politique devait rester un monopole de la classe bourgeoise, qui seule possédait l'instruction et les compétences. La richesse était considérée comme un signe extérieur des compétences et elle permit de ce fait de restreindre le droit de suffrage aux citoyens possédant un minimum de fortune et ceci par des régimes censitaires. Le suffrage universel fut établi pour la première fois en France pour l'Election de la Convention en 1792, mais 90% des électeurs se désintéressèrent de la consultation et n'usèrent pas de leur droit de vote. En septembre 1795, lors du référendum pour l'approbation de la Constitution de l'an III, moins d'un million d'électeurs se rendirent aux urnes, et il y eut près de cinq millions d'abstentions. En décembre 1799, après le coup d'état du 18 Brumaire, Bonaparte recourut au suffrage universel pour faire approuver la Constitution de l'an VIII : la moitié des électeurs participèrent au vote. Pour l'institution de l'Empire (novembre 1804) par l'approbation de la Constitution de l'an XII, les électeurs furent encore plus nombreux. La Restauration rétablit le suffrage censitaire et priva ainsi la Monarchie de l'appui des masses rurales. Ce suffrage censitaire fut une des causes de la Révolution de 1848. La II^e République établit définitivement en France le suffrage universel qui restait profondément conservateur. Ce caractère fut confirmé en 1871 par les élections à l'Assemblée Nationale qui amenèrent une majorité monarchiste au pouvoir.

Ainsi le suffrage universel fut véritablement instauré en France par le décret du 5 mars 1848. De 250.000, il a fait passer le nombre des électeurs à plus de neuf millions. Ce n'est qu'en 1945 que le Général de Gaulle donna le droit de vote aux femmes.

2) - TYPES DE SCRUTIN

a) Scrutin majoritaire : Il a toujours été en usage en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis et, en France, sous la II^e, la III^e et la V^e République. C'est généralement un scrutin uninominal : chaque circonscription n'élit qu'un député. Ces circonscriptions sont alors de taille réduite : celle de l'arrondissement sous la III^e République, d'où le nom de scrutin d'arrondissement donné à ce système électoral, et qui lui est resté, bien que depuis 1958, le cadre ne soit plus celui de l'arrondissement. Dans le cas contraire, c'est un **scrutin de liste** : chaque circonscription, assez largement découpée, doit choisir simultanément plusieurs représentants groupés sur une liste. Ainsi, dans une circonscription donnée, le ou les candidats ayant obtenu la majorité même de justesse, sont élus, la minorité n'étant donc pas représentée.

Le scrutin uninominal a été en vigueur en France de 1876 à 1881, de 1889 à 1914, de 1928 à 1936 et depuis 1958 jusqu'au 16 mars 1986. En revanche, les élections de 1848, 1849, 1871, 1885, 1919 et 1924 se firent au scrutin de liste. Ce scrutin peut être à un tour ou à deux tours. A un tour, le candidat ou la liste de candidats est élu à la majorité absolue (plus de 50% des voix) ou à la majorité simple : Elections de 1848, 1849, 1871, 1885, 1919, 1924).

Dans le scrutin à deux tours (uninominal), un candidat n'est élu au premier tour que s'il obtient la majorité absolue ; sinon, il y a ballottage et l'on procède à un second tour, où la majorité

simple désigne l'élu. Depuis 1966, le candidat doit avoir un nombre de suffrages au moins égal à 10% du nombre des électeurs inscrits pour avoir le droit de se représenter au second tour.

b) - Scrutin pour une représentation proportionnelle : ce scrutin veut assurer la représentation des diverses tendances de l'opinion, aux minorités aussi bien qu'à la majorité, en répartissant les sièges entre les divers partis en nombre proportionnel à celui des voix obtenues par chacun d'eux. Ce type de scrutin a été adopté par la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède. En France, il fut en usage pour les élections de 1945 à 1956 et il le sera à nouveau le 16 mars 1986. En 1951 et 1956, la représentation proportionnelle, dans le cadre départemental, était assortie d'un système permettant des "apparentements" entre diverses listes de candidats : si les listes apparentées obtenaient la majorité des suffrages, elles s'assuraient tous les sièges à pourvoir. Ce système favorisait les partis de la "troisième force" principalement les socialistes et le M.R.P. contre le parti communiste et le R.P.F. gaulliste.

c) - Le système idéal ! Existe-t-il ? En tous les cas, de longues controverses opposent depuis plus d'un siècle déjà les partisans de l'un et de l'autre des grands systèmes électoraux. En Angleterre, le parti travailliste fit campagne pour la représentation proportionnelle, mais il n'en parla plus guère après sa victoire électorale de 1923. Ensuite le parti libéral, devenu très minoritaire, se fit à son tour le champion de la proportionnelle. En Allemagne, ce scrutin fut appliqué sous le régime de Weimar, de 1919 à 1933 et on l'a rendu responsable de l'instabilité gouvernementale qui facilita la montée au pouvoir d'Hitler. En France, en 1909, BRIAND dénonça "les mares stagnantes" du scrutin d'arrondissement et préconisa la représentation proportionnelle à laquelle aspiraient les tendances minoritaires. Mais le scrutin d'arrondissement subsista jusqu'à la fin de la III^e République. Comme celle-ci sombra dans le désastre, un profond discrédit se jeta sur ce mode de scrutin en 1945. On lui reprochait d'être injuste, de donner lieu à toutes sortes d'intrigues et de marchandages, de frustrer les minorités de toute représentation et de favoriser les communistes en ces lendemains de la Libération. C'est ainsi que le Général De Gaulle adopta la représentation proportionnelle par l'ordonnance du 17 août 1945. Il s'avéra sous la IV^e République que la proportionnelle, mathématiquement juste, présentait divers inconvénients : elle séparait le député de l'électeur, qui votait moins pour un homme que pour un programme, un parti. Elle favorisait surtout l'instabilité gouvernementale due au trop grand nombre de tendances politiques représentées qui empêchaient la formation d'une majorité compacte, capable de gouverner. C'est ainsi que quelques groupuscules charnières pouvaient décider de la formation et de la chute des gouvernements. Dès 1954, Pierre MENDES-FRANCE réclama le retour au scrutin d'arrondissement. Le Général De Gaulle s'engagea dans cette voie, dès son retour au pouvoir en 1958. Ce scrutin majoritaire uninominal à deux tours a beaucoup contribué à la stabilité de la V^e République. Il est mis en cause pour les élections du 16 mars 1986.

II - ELECTIONS LÉGISLATIVES

1) - LES ASSEMBLÉES

a) Origine : Dans l'Antiquité, déjà l'homme a éprouvé la nécessité de constituer des Assemblées politiques ; les plus célèbres sont celles d'Athènes, de Sparte et de Rome.

En France, cette assemblée de gens qui discutent et délibèrent prit le nom de "Parlement". Dans les premiers temps de la monarchie française, ce nom fut donné à des assemblées de grands ou de notables parfois convoqués par le Roi. Des Capétiens jusqu'à la Révolution, ce fut une cour souveraine de jus-

tice formée par un "groupe de spécialistes détachés de la Cour du Roi". Il faut cependant distinguer le Parlement de Paris qui a une redoutable fonction politique et les parlements de Province qui n'ont pas le même prestige, ils ne jouent pas le même rôle dans l'histoire du Royaume. La Révolution mit un terme à toutes ces assemblées : dès le 17 juin 1789, le Tiers Etat proclama l'Assemblée Nationale. Le 9 juillet, les Délégués prirent le nom d'Assemblée Nationale Constituante. Elle se sépara le 30 septembre 1791 pour faire place à l'Assemblée Législative. Elle compta environ 1200 membres : à droite les aristocrates, au centre les monarchiens et à gauche les patriotes constitutionnels. A l'extrême-gauche, quelques députés, parmi lesquels Robespierre, réclamaient déjà le suffrage universel. Cette assemblée, sous l'impulsion des patriotes, vota en deux ans un nombre considérable de réformes :

- Mise à disposition de la Nation des biens du Clergé.
- Constitution Civile du Clergé (12 juillet 1790).

Ces réformes aboutirent à la suppression de l'ancien régime et à l'organisation, dans ses grandes lignes, de l'ordre social dans lequel la France vit actuellement.

Elle abolit les privilèges dans la nuit du 4 août et vota le 26 août 1789, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

b) Les diverses assemblées de 1791 à 1945

Assemblée législative : Sur proposition de Robespierre, les députés de la Constituante avaient décidé, le 16 mai 1791, de ne pas se présenter à la Législative. Celle-ci souffrit de l'inexpérience de ses membres (745 députés) et son incapacité la condamna à l'impuissance devant la Commune de Paris. Les conséquences furent l'insurrection du 10 août 1792, la déchéance du Roi le 13 août et les massacres de septembre. Le 20, elle laissa la place à la Convention.

La Convention Nationale : Assemblée constituante qui fonda la 1^{re} République et gouverna le pays du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795. Elle fit le procès du Roi : les Montagnards proclamèrent qu'on ne peut conserver à la fois la vie du Roi et la Révolution. Louis XVI est condamné à mort le 19 janvier 1793 et exécuté le 21. La Convention connut aussi la "Grande Terreur" qui fit 1376 victimes en 46 jours (juin-juillet 1794). La Convention se dissout le 26 octobre 1795.

Le Directoire : Ce régime dure jusqu'au coup d'Etat du 18 Brumaire, an VIII (9 novembre 1799). Depuis 1789, le pouvoir législatif était confié à une assemblée unique. Le Directoire instaura, pour la première fois en France, le système de deux assemblées qui existe encore de nos jours.

Le Consulat : Bonaparte, devenu premier Consul, créa un cadre administratif fortement centralisé. Quatre assemblées se partageaient le travail législatif. Cette période fut activement féconde (10 novembre 1799 au 18 mai 1804).

Le Premier Empire : 1804 à 1814. Napoléon Bonaparte devient "Empereur de la République". Les 4 assemblées sont maintenues :

- Le Conseil d'Etat élabore les lois.
- Le Tribunat les discute.
- Le Corps législatif les vote.
- Le Sénat supervise l'activité des trois.

La Monarchie constitutionnelle : 1815 à 1848. Louis XVIII confie le pouvoir législatif à une chambre de députés élue au suffrage censitaire et à une chambre des Pairs.

L'Assemblée constituante de 1848 : Elle fut élue le 23 avril au suffrage universel (880 membres). Elle élabora une nouvelle constitution, votée le 4 novembre 1848. Elle prévoyait un Président élu au suffrage universel et une assemblée unique, selon le principe de la séparation des pouvoirs. Le Prince Louis-Napoléon fut élu le 10 décembre.

L'Assemblée Législative de 1849 : Elue le 13 mai 1849 elle comprend 750 membres. Elle établit la liberté de l'enseigne-

ment (15 mars 1850). Les conflits entre le Prince-Président et l'assemblée sont fréquents et pour supprimer toute opposition, par une manœuvre démagogique d'abord, puis par un coup d'Etat (2 décembre 1851) Louis-Napoléon dissout l'assemblée. Résistance et peur sociale font glisser la II^e République vers une dictature et enfin vers l'Empire. Une nouvelle constitution est promulguée le 14 janvier 1852 ; le pouvoir législatif est partagé entre 3 assemblées : le Conseil d'Etat, le Corps Législatif et le Sénat. Le pouvoir législatif sort très affaibli avec la disparition du régime parlementaire (261 députés) : l'élection des membres de l'opposition est pratiquement rendue impossible par le système. Après 1860, le régime se libéralise peu à peu et la vie politique se réveille à nouveau. A partir du 6 septembre 1869, la voie au régime parlementaire est réouverte. Le 8 mai 1870, grâce à un plébiscite, de nouvelles réformes sont approuvées : Le cabinet ministériel devient responsable devant le Parlement, le Sénat est transformé en une seconde chambre législative, l'indépendance des assemblées est garantie.

Puis la guerre et la capitulation de Sedan (2 septembre 1870) provoquèrent la fin de l'Empire.

Assemblée Nationale de 1871 : le 4 septembre 1870, la III^e République est proclamée. Le 28 janvier 1871, le Gouvernement signe un Armistice avec les Prussiens qui imposent l'élection d'une assemblée nationale (8 février 1871). Les monarchistes obtiennent 400 élus et les républicains 200. Installée à Versailles le 20 mars, elle doit lutter pendant deux mois contre la Commune de Paris. Cette assemblée, nettement monarchiste, contraignit Thiers à démissionner. Après l'échec de plusieurs projets de constitution, les lois constitutionnelles votées les 24 et 25 février et le 16 juillet 1875, puis amendées par les lois du 24 juillet 1879 et du 1^{er} août 1884, servent de base à la III^e République et assurent le fonctionnement des institutions jusqu'en 1940. L'Assemblée Nationale est remplacée (20 février et 5 mars 1876) par une chambre des députés à forte majorité républicaine. Vers 1890, c'est la République modérée, elle devient radicale en 1899. En 1905, les socialistes se regroupent en un parti socialiste unifié et rompent avec les radicaux. En 1914, le bloc des gauches se reconstitue et gagne les élections en 1914. Puis dans l'enthousiasme de la victoire, les électeurs votent massivement (novembre 1919) pour une majorité de droite. L'opposition se regroupe en un cartel des gauches. Elle profite d'une augmentation des impôts de 20% et gagne les élections du 11 mai 1924. En 1928, les modérés remportent les élections. En pleine crise économique, en 1931-1932, la droite perd la majorité au profit des radicaux et des socialistes. En mai 1936, un Front populaire (Radicaux - Socialistes et Communistes) gagne les élections. Le 26 septembre 1939, le parti communiste est dissous et le 16 janvier 1940, 35 de ses députés sont déchus de leur mandat, ce qui déplace vers la droite l'axe de la majorité.

La France occupée, Pierre Laval, vice-président du Conseil, obtient le 9 juillet 1940, que les deux chambres assemblées à Vichy votent le principe d'une réforme constitutionnelle. Réunies en assemblée nationale, elles accordent une délégation du pouvoir constituant au Maréchal Pétain par 569 voix (contre 80 et 17 abstentions). Pétain se proclame Chef de l'Etat Français (12 juillet), remercie le Président de la République (le 13) et congédie les Chambres. Il abroge le mandat de leurs membres en 1942.

Assemblées constituantes de 1945 et de 1946 : 1945 : La première élue le 21 octobre 1945, siège du 6 novembre au 26 avril 1946. Prés de 80% des membres appartiennent à 3 partis : Communiste, S.F.I.O. et M.R.P. Son projet constitutionnel est repoussé par le Référendum du 5 mai 1946, avec 53% de "non".

1946 : La seconde, élue le 2 juin 1946, siège du 11 juin au 5 octobre 1946. Les 3 précédents partis groupent encore 75% des députés. Leur projet est accepté le 13 octobre 1946 par 9.297.470 "oui" (contre 8.165.459 "non").

L'Assemblée constituante de 1945 : Elue le 21 octobre 1945. Sa composition révèle l'importance prise en France par les partis communiste, S.F.I.O. et M.R.P. et l'effacement du radicalisme et des partis de droite.

Répartition des 579 sièges :

151 - Parti communiste	
8 - U.R.R. (Union des Républicains et Résistants)	
7 - G.M.A. (Groupe des Musulmans Algériens)	
139 - S.F.I.O. (Section Française de la II ^e Internationale Ouvrière) : Parti Socialiste	
31 - U.D.S.R. (Union Démocratique et Socialiste de la Résistance)	
11 - G.P. (Groupe Paysan)	
29 - R.R. et R.S. (Républicains Radicaux et Radicaux Socialistes)	
150 - M.R.P. (Mouvement Républicain Populaire)	
14 - R.I. (Républicains Indépendants)	
39 - U.R. (Union Républicaine)	

Sur le plan national, le Parti Communiste l'emporte, suivi de très près par le M.R.P.

A Neuvécelle : Suffrages exprimés : 427 (inscrits 524)

Entente Républicaine	8	1,9%
Liste Radicale	6	1,4%
M.R.P.	161	37,9%
Liste Communiste	112	26,3%
Liste Socialiste	138	32,5%

A Neuvécelle comme à Evian, le M.R.P. devance le parti socialiste et le parti communiste est troisième.

c) Les Assemblées Nationales de la IV^e République

Les députés sont élus pour cinq ans au suffrage universel, égal, direct et secret.

17 JUIN 1951 : les élections de 1946, sous le régime de la représentation proportionnelle sont caractérisées par le tripartisme à l'Assemblée Nationale :

Communistes :	169
M.R.P. :	164
S.F.I.O. :	101

Mais la Fondation du R.P.F. par le Général de Gaulle et l'exclusion du gouvernement des ministres communistes (7 mai 1947) entraînent l'effondrement du tripartisme et déplacent l'axe de la majorité vers le centre. Le parti radical joue un rôle de plus en plus important.

En 1951, la représentation proportionnelle est de fait corrigée par l'appareillement. Les alliances conclues par ce mode de scrutin amènent des modifications.

RÉSULTATS :

Parti communiste	99 sièges (- 68)
M.R.P.	85 sièges (- 58)
S.F.I.O.	107 sièges (+ 8)
R.P.F.	121 sièges (+ 121)

Ce nouveau groupe sort premier des élections, mais il est affaibli par de multiples scissions. En 1954, De Gaulle lui retire son patronage.

A NEUVECELLE :

Inscrits : 533 - Votants : 396 - Exprimés : 388. Elu pour l'Arrondissement de Thonon le 10 novembre 1946 : M. de MENTHON.

Ont obtenu	Voix	Sièges	Suffrage de liste	
Liste Communiste :	90	23,2%	4	22
Liste M.R.P. :	177	45,6%	4	44
Liste Socialiste				
Radicale	24	6,2%	4	6
Liste S.F.I.O. :	97	25,0%	4	24

une banque régionale
spécialiste du financement
des P.M.E.

et de la gestion du patrimoine
des particuliers...

 **banque
Laydernier**

15, rue Nationale - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.17.00

AU MUGUET

L. et P. DECURNINGE
35, rue Nationale
EVIAN
Tél. 50.75.26.28

Toutes compositions florales
MARIAGES - DEUILS



Fleurop - Interflora

Livraisons dans la région

Un coin sympa d'Evian
ouvert toute l'année

Pizzeria - Grill
"au feu de bois"

LE PARIS

Hiver :
fermeture hebdomadaire
mercredi et jeudi

A côté du Casino
Tél. 50.75.27.20

POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES

Quai de Blonay
74500 EVIAN
Tél. 50.75.12.72

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
74200 THONON
Tél. 50.26.46.66

LE CHOIX

POUR TENNIS
ET HALF/COURT

c'est

**SCREG
Rhône-Alpes**

25, rue de la Crête 74000 Cran-Gevrier
tél. 50.67.28.88



MICHEL MOROSATO

NEUVECELLE
Tél. 50.75.23.90

ELUS :	Nombre de voix en Haute-Savoie	Arrondissement de THONON
M. de MENTHON M.R.P.	40.876	9.613
M. MARTEL M.R.P.	41.846	9.729
M. MOUCHET M.R.P.	40.875	9.612
M. BRIFFOD S.F.I.O.	14.854	3.055

NEUVECELLE : Le M.R.P. reste majoritaire en améliorant son score de 7.76%. Il est suivi par la S.F.I.O. qui est talonnée par le parti communiste.

2 JANVIER 1956 : En Haute-Savoie, sept listes sont en présence :

Liste d'Action Familiale et Rurale (M.R.P.)
M. François de MENTHON (1)

Liste d'Union des Indépendants et Paysans
M. Georges PIANTA (2)

Liste d'Union et de Fraternité Française
présentée par M. POUJADE - M. Maurice DUCHOUD (3)

Liste de Défense des Intérêts Agricoles et Viticoles
M. Ernest BOGUET (4)

Liste d'Action Civique de Défense des Consommateurs et
des Intérêts Familiaux - M. Pierre GIRARD (5)

Liste du Parti Communiste Français
M. Albert BOCCAGNY (6)

Liste du Front Républicain présentée par le Parti Socialiste,
le Parti Radical-Socialiste et le Centre National des Indépendants
de Gauche - M. Henri BRIFFOD (7)

RÉSULTATS

	France	Haute-Savoie	Neuvecelle
Inscrits :	26.353.278	174.563	539
Votants :	21.794.974 (82,5%)	137.689 (78,9%)	449 (83,3%)
Exprimés :	21.138.159	134.547	435

	Voix	Suffrage de liste
(1)	33.330 - 24,8%	448 - 112 - 25,7%
(2)	29.016 - 21,6%	359 - 89 - 20,4%
(3)	12.806 - 9,5%	179 - 44 - 10,1%
(4)	5.383 - 4,0%	20 - 4 - 0,9%
(5)	3.775 - 2,8%	35 - 8 - 1,8%
(6)	27.670 - 20,6%	395 - 98 - 22,5%
(7)	21.394 - 15,9%	323 - 80 - 18,4%

RÉPARTITION DES SIÈGES

Communistes :	147
Socialistes :	88
Radicaux :	53
U.D.S.R. :	6
Républicains Sociaux :	15
Indépendants :	98
M.R.P. :	70
R.G.R. :	13
Poujadistes :	49
Divers :	5
TOTAL :	544

ELUS : M. François de MENTHON (M.R.P.)
M. Georges PIANTA (Indépendant Paysan)
M. Albert BOCCAGNY (Communiste)
M. Maurice DUCHOUD (Poujadiste)

Election contestée par M. BRIFFOD (Référence loi n°
46-2151 du 5 octobre 1946) qui perd son siège. Trois des qua-
tre députés de la Haute-Savoie sont du Bas-Chablais.

Le député Poujadiste fut invalidé et le S.F.I.O., M. BRIF-
FOD, retrouva son siège.

En 1958, à la suite des difficultés pour constituer une majori-
té de gouvernement et devant la gravité des événements sur-
venus en Algérie, le Général de Gaulle obtint du Parlement une
délégation de pouvoirs législatifs et constituants. L'Assemblée
fut mise en congé.

A Neuvecelle, le M.R.P. l'emporte suivi de près par le Parti
Communiste. L'Union des Indépendants et Paysans (M.
PIANTA) vient en 3^e position. Le Front Républicain n'est que 4^e.

d) Les pouvoirs des assemblées nationales sous la IV^e République

D'après la Constitution du 27 octobre 1946, le Parlement
français se composait de deux assemblées délibérantes :
l'Assemblée Nationale et le Conseil de la République. L'Assem-
blée Nationale représentait seule le peuple souverain. Les députés
étaient élus pour cinq ans au suffrage universel, égal, direct
et secret. Les députés peuvent adhérer à des groupes politiques
ou seulement s'apparenter. Les pouvoirs de l'assemblée étaient
d'ordre législatif, constituant et financier et dans une certaine
mesure, d'ordre juridictionnel et administratif.

L'Assemblée Nationale intervenait dans la désignation du
Président du Conseil. Ce dernier était choisi par le Président de
la République, mais avant de pouvoir constituer son gouverne-
ment, il lui fallut subir l'épreuve de l'investiture. Il se présentait
seul devant l'Assemblée et lui soumettait son programme en
vue d'obtenir son "investiture" à la majorité absolue des mem-
bres. Le contrôle de l'Assemblée Nationale sur le Gouverne-
ment était constant. Par des votes l'Assemblée Nationale sanc-
tionnait le gouvernement, en lui refusant la "confiance". De ce
fait, les crises gouvernementales étaient fréquentes sous la IV^e
République. Sous certaines conditions, le Président du Conseil
avait le pouvoir de faire décider en Conseil des Ministres la dis-
solution de l'Assemblée. Edgar FAURE fit usage de ce pouvoir le
1^{er} décembre 1955.

e) L'Assemblée Nationale sous la V^e République

La constitution du 4 octobre 1958 institue un régime semi-
présidentiel. La répartition des pouvoirs entre le Gouvernement
et le Parlement est modifiée. Le Parlement comprend l'Assem-
blée Nationale et le Sénat. Les députés sont élus au suffrage
universel direct, la durée de leur mandat est de cinq ans. Au
départ, leur nombre était de 552 (France métropolitaine : 465 -
Algérie et Sahara : 71 - Départements d'Outre-Mer : 10 - Terri-
toires d'Outre-Mer : 6). Les députés se constituent en groupes
par affinités politiques. Ils peuvent rester isolés ou s'apparenter
à un groupe de leur choix.

Les pouvoirs de l'Assemblée Nationale ont été réduits par la
constitution de 1958. Elle partage le pouvoir législatif avec le
Sénat et en cas de désaccord avec ce dernier, ne peut statuer
définitivement qu'avec l'accord du gouvernement. Le gouver-
nement a l'initiative des projets de loi. Toute loi doit être votée
par le Parlement.

Le Premier Ministre ne peut engager la responsabilité du
Gouvernement que devant l'Assemblée Nationale. L'Assemblée
peut mettre en cause la responsabilité du gouvernement par le
vote d'une motion de censure, mais une telle motion n'est rece-
vable que si elle est signée par au moins un dixième des mem-
bres de l'assemblée. L'Assemblée Nationale peut à tout
moment être dissoute par le Président de la République après
consultation du Premier Ministre et des Présidents des deux
Chambres. Les élections générales ont lieu vingt jours au moins
et quarante jours au plus après la dissolution.

f) Les Assemblées Nationales de la V^e République

Selon la constitution du 4 octobre 1958, les députés sont
élus au suffrage universel direct.

23 ET 30 NOVEMBRE 1958 :

Elections au scrutin uninominal de CIRCONSCRIPTION A
DEUX TOURS.

RÉSULTATS :

	Circonscription de Thonon	Neuvecelle
Inscrits :	46.071	561
Votants :	34.360 (74,6%)	437 (77,9%)
Exprimés :	33.868	436

QUATRE LISTES :

M. BOCCAGNY Communiste	4.995 (14,8%)	67 (15,4%)
M. CLOPPET M.R.P.	8.818 (26,0%)	154 (35,3%)
M. MERIGUET Gauche Social.	2.344 (6,9%)	59 (13,5%)
M. PIANTA	17.711 (52,3%)	156 (35,8%)

RÉPARTITION DES SIÈGES DE L'ASSEMBLÉE

Communistes	10
Divers gauche	2
S.F.I.O.	40
Centre et Centre-Gauche	8
U.N.R.	188
Radicaux et Radicaux-Socialistes	13
M.R.P.	44
Démocratie Chrétienne	13
Gauche Démocratique et Centre Républicain	14
C.N.I (Indépendants)	120
Divers modérés	12
Extrême Droite	1
TOTAL	465

M. PIANTA obtient la majorité absolue au premier tour. A NEUVECELLE, il fait le meilleur score, mais il est talonné de près par le M.R.P. qui perd la première place. Le Parti Communiste devance le Parti Socialiste.

18 NOVEMBRE 1962 :

Quatre candidats sont en présence.

RÉSULTATS :

	Circonscription de Thonon	Neuvecelle
Inscrits :	47.130	581
Votants :	30.187 (64%)	396 (68,2%)
Exprimés :	29.229	386

Ont obtenu :

M. LÉGER - S.F.I.O.	2.176 (7,4%)	59 (15,3%)
M. NEPLAZ - Communiste	4.569 (15,6%)	56 (14,5%)
M. PIANTA - R.I.I.A.R.	16.820 (57,6%)	202 (52,3%)
M. TICON - M.R.P.	5.664 (19,4%)	69 (17,9%)

NOUVELLE ASSEMBLÉE

Parti Communiste	41 (+31)
Extrême Gauche	5 (+5)
S.F.I.O.	67 (+24)
Radicaux-Centre Gauche	45 (+8)
M.R.P.	38 (-19)
U.N.R. U.D.T.	234 (+58)
Républicains Indépendants	32 (-70)
Indépendants	19
Divers	0 (-36)

TOTAL 481 sièges

M. PIANTA obtient dès le premier tour la majorité absolue dans la circonscription, comme à Neuvecelle. Le M.R.P. reste deuxième et le Parti Communiste cède la troisième place à la S.F.I.O. La participation est en baisse sensible

5 MARS 1967 :

Quatre candidats sont en lice.

RÉSULTATS

	Circonscription de Thonon	Neuvecelle
Inscrits :	49.669	611
Votants :	38.684 (77,9%)	477 (78%)
Exprimés :	35.109	476
M. BOUVIER - C. Dém.	6.015 (17,1%)	64 (13,4%)
M. NEPLAZ - Communiste	5.702 (16,2%)	100 (21,0%)
M. PIANTA - R.I. 5 ^e R.	21.209 (60,4%)	234 (49,2%)
M. WORMSER - F.G.D.S.	5.183 (14,8%)	78 (16,4%)

NOUVELLE ASSEMBLÉE

Parti Communiste	73 (+32)
P.S.U.	4
F.G.D.S. Socialistes	91
F.G.D.S. Radicaux	25
Centristes	41
U.D. 5 ^e République	200
Républicains Indépendants	42
Divers	11

TOTAL 487 élus

L'électorat S.F.I.O. s'est bien reporté sur le candidat F.G.D.S., mais le Centre Démocrate ne recueille pas tous les suffrages du M.R.P. (-4,5%). Ce n'est pas M. PIANTA qui en profite à Neuvecelle comme dans la circonscription, mais le Parti Communiste. M. PIANTA l'emporte une nouvelle fois dès le premier tour.

23 JUIN 1968 :

Toujours quatre candidats en présence.

RÉSULTATS :

Après les "événements de mai 1968", de Gaulle annonce le 30 mai la dissolution de l'Assemblée Nationale et l'organisation immédiate de nouvelles élections. Ces élections entraînent un véritable raz-de-marée gaulliste à l'Assemblée Nationale. Les formations gaullistes rassemblées dans l'Union pour la Défense de la République (U.D.R.) dépassent les 46% des suffrages exprimés avec 358 sièges sur 485.

	Circonscription de Thonon	Neuvecelle
Inscrits :	49.722	605
Votants :	38.511 (77,5%)	491 (81,2%)
Exprimés :	37.847	489

Ont obtenu :

M. CARTILLIER	4.100 (10,8%)	55 (11,2%)
Démocrates de Progrès		
M. COMONT - P.S.U.	3.628 (9,6%)	51 (10,4%)
M. NEPLAZ - P.C.	6.262 (16,5%)	103 (21,0%)
M. PIANTA	23.847 (63,0%)	280 (57,4%)
U.D.R. Républicains Indépendants		

NOUVELLE ASSEMBLÉE

U.D.R.	293 (+94)
Républicains Indépendants	61 (+18)
Centristes	33 (-8)
F.G.D.S.	57 (-64)
Communistes	34 (-39)
Divers	9 (id.)

TOTAL 487

Dans la circonscription, la F.G.D.S. n'a présenté aucun candidat et elle n'a pas donné son investiture au représentant du P.S.U. Le Député sortant a profité de cette situation locale du mouvement national pour encore améliorer son score. Mais de Thonon, on l'appelle aussi "le Maire de l'Arrondissement".

Très forte participation à Neuvecelle, où M. PIANTA améliore son score par rapport à 1967.

4 MARS 1973 :

Le nombre des candidats reste stable.

RÉSULTATS :

	Circonscription de Thonon	Neuvecelle
Inscrits :	53.845	691
Votants :	41.769 (77,6%)	564 (81,6%)
Exprimés :	39.589	534

Ont obtenu :

M. PIANTA	23.862 (60,27%)	268 (50,2%)
Rep. Ind. U.R.P.		
M. NEPLAZ - P.C.	7.163 (18,09%)	137 (25,7%)
M. DEBOUT - U.G.S.D.	5.171 (13,06%)	102 (19,1%)
M. CONSTANTIN - P.S.U.	3.393 (8,57%)	27 (5,0%)

NOUVELLE ASSEMBLÉE

P.C.F.	73 (+39)
P.S.U. et Extrême Gauche	3 (+2)
V.G.S.D. - P.S.	89 (+48)
V.G.S.D. Rad. Gauche	11 (+3)
Réformateurs	31 (+16)
U.R.P. U.D.R.	184 (-89)
U.R.P. Rép. Indépendants	54 (-7)
U.R.P. C.D.P.	23 (-3)
Divers	19 (-5)

TOTAL 487

La majorité sortante passe de 372 à 275. La gauche obtient plus de voix que l'U.R.P. Ces résultats se manifestent aussi à Neuvecelle, où M. PIANTA perd 7,2% des suffrages exprimés. Neuvecelle ne fait pas exception dans ce courant des tendances nationales. Le candidat V.G.S.D. fait un assez bon score, il faut noter que son suppléant, M. GIROD est conseiller municipal et Directeur d'Ecole à Evian. Le P.C. améliore son score de 4,7%.

Depuis 1956, M. PIANTA est élu député - et ceci dès le premier tour. Les "anciens" attribuent ce succès à son passé. L'ancien avant-centre du F.C. Thonon marquait beaucoup de buts du "gauche", du "droit" ou de la tête sur les "centres".

12 MARS 1978 :

Nous avons six candidats en présence.

	Circonscription de Thonon	Neuvecelle
Inscrits :	63.933	860
Votants :	51.968 (81,29%)	739 (86%)
Exprimés :	50.606	719

Ont obtenu :

M. PIANTA	28.878 (57,00%)	382 (53,1%)
Union de la Majorité		
M. DEBOUT - P.S.	10.415 (20,56%)	175 (24,3%)
M. NEPLAZ - P.C.	7.228 (14,27%)	105 (14,6%)
M. BOUVIER	2.078 (4,10%)	23 (3,2%)
Renou. Charbonnel Hamon		
Mme SAMSON	1255 (2,48%)	17 (2,4%)
M. ETTORE - M.R.G.	812 (1,60%)	17 (2,4%)

NOUVELLE ASSEMBLÉE

Parti Communiste	86 (+13)
Parti Socialiste	116
Divers Gauche	2
R.P.R.	152
U.D.F.	123
Divers Droite	12
TOTAL	491

Le score du député sortant baisse encore. Cette baisse est due à un plus grand nombre de candidats, au droit de vote accordé aux jeunes de 18 ans et à une première faille relative des sénatoriales, où les grands électeurs, les Maires du

Chablais, n'ont pas porté leur voix sur M. PIANTA. Il y eut aussi cette critique du "Point", qui lors d'une enquête a classé le député de Thonon à la 223^e place sur 228 avec 215 points contre 19.770 au premier (enquête sur le travail des parlementaires de la Majorité).

A Neuvecelle, M. PIANTA améliore son score de 2,9% par rapport à 1973. Le parti communiste perd 11,1% et le Parti Socialiste gagne 5,2%.

14 JUIN 1981 :

Après 25 années passées à l'Assemblée Nationale, M. PIANTA ne représente plus sa candidature pour solliciter un nouveau mandat.

Cinq candidats briguent le siège.

RÉSULTATS 1^{er} TOUR :

	Circonscription de Thonon	Neuvecelle
Inscrits :	67.592	974
Votants :	44.574 (65,95%)	677 (69,6%)
Exprimés :	43.844	664

Ont obtenu :

M. NEPLAZ - P.C.	3.982 (9,08%)	93 (14,0%)
M. FROSSARD - P.S.	15.679 (35,76%)	233 (35,1%)
M. ROUSSELOT	9.895 (22,57%)	191 (28,8%)
U.N.M. R.P.R.		
M. SAUTIER	13.285 (30,30%)	134 (20,2%)
U.N.M. U.D.F.		
M. BOUVIER - M.R.G.	1.003 (2,29%)	13 (1,9%)

Siège en Ballotage.

EN FRANCE :

Inscrits :	36.342.827
Votants :	25.559.233 (70,32%)
Exprimés :	25.191.041

ONT OBTENU :

P.S.U.	1,32%
P.C.	16,13%
P.S. - M.R.G.	37,44%
Divers Gauche	0,80%
Ecologistes	1,7%
U.D.F.	19,17%
R.P.R.	20,83%
Divers Droite	2,83%
Extrême Droite	0,35%

Total Gauche 55,71% en 1978 (1^{er} tour) Gauche 49,58%
Total Droite 43,21% Droite 48,27%

L'abstentionnisme est important à ce premier tour. C'est une certaine lassitude en face d'élections à répétition. Le phénomène a été observé en 1962 entre le référendum d'octobre et les élections de novembre.

Les deux candidats U.N.M. obtiennent 52,7% donc 1,4% de moins que M. PIANTA en 1978. Le Parti Communiste perd 6% des suffrages exprimés. Le candidat du Parti Socialiste gagne 12,50%. Mais nous ne sommes qu'au premier tour.

21 JUIN 1981 - 2^e TOUR

	Circonscription de Thonon	Neuvecelle
Inscrits :	67.530	974
Votants :	49.752 (73,67%)	756 (77,7%)
Exprimés :	48.859	740

Ont obtenu :

M. FROSSARD - P.S.	22.829 (42,72%)	370 (50%)
M. SAUTIER	26.030 (53,28%)	370 (50%)
U.N.M. U.D.F.		

NOUVELLE ASSEMBLÉE - Participation 75,8% (+5,5%).

P.S. + M.R.G.	284 (+168)
P.C.	43 (-44)
R.P.R.	82 (-68)
U.D.F.	63 (-59)
Divers Droite	7 (-5)
TOTAL	479 députés

2^e tour : Gauche 56,74% - Droite 43,26%

Dans la circonscription, M. FROSSARD a fait le plein des voix du Parti Communiste et du Centre Gauche.

M. SAUTIER totalise les voix des R.P.R. plus les voix des abstentionnistes. A Evian, par contre, il ne profite pas de toutes les voix du R.P.R. et la majorité des abstentionnistes votent pour M. FROSSARD. A Neuvécelle, c'est le parfait équilibre entre la Droite et la Gauche. Les voix de M. BOUVIER se sont reportées sur les deux candidats.

Cela ne suffit pas pour renverser la tendance. Le siège reste à droite. Les vagues du raz-de-marée socialiste ne parviennent pas à déferler sur les rives du Léman. Comme pour les Présidentielles, on reste à contre-courant et la circonscription, avec les Evianais et les Neuvécellois, n'a pas voté à l'image de la France.

2) QUELLE ASSEMBLÉE POUR LE 16 MARS 1986 ?

a) Code électoral modifié (Loi n° 85-688 du 10 juillet 1985).

Le nombre de députés est porté à 570. La nouvelle loi électorale institue la représentation proportionnelle. On ne vote plus pour un candidat, mais pour une liste de candidats, pour les élections législatives comme pour les régionales qui auront lieu,

exceptionnellement en 1986, le même jour, le 16 mars. Les anciennes circonscriptions qui comprenaient un, deux ou plusieurs villages ou villes, cela n'existe plus. La circonscription, désormais, c'est le Département. Pour chaque département, la loi a fixé un nombre de Députés et un nombre de conseillers régionaux à élire en fonction du nombre d'habitants. Ainsi, la Haute-Savoie aura cinq députés et quinze conseillers régionaux (3 députés jusqu'à présent).

Pour les législatives, chaque liste comportera deux noms de plus que le nombre de députés à élire. C'est une précaution du législateur pour pourvoir les sièges devenant vacants à la suite d'un décès ou d'une démission. Chaque électeur vote pour tous les candidats de la liste. Pas de panachage. Rayer un nom sur la liste annulerait le bulletin de vote. Une autre nouveauté, les mots "ballotage", "deuxième tour" n'existeront plus. On ne vote que le 16 mars (un seul tour). Pour déterminer les élus, il faut d'abord calculer le quotient électoral : on divise le total des suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir. A chaque fois qu'une liste obtient ce quotient, elle obtient un siège. Pour les sièges restants, il faut répartir les restes à la plus forte moyenne. Pour participer à la répartition des sièges, il faut avoir obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

b) Conséquences :

Depuis 1958, les circonscriptions n'ont pas été modifiées. Une mauvaise décomposition et l'évolution démographique créaient trop de disproportions entre les circonscriptions. Ce nouveau redécoupage corrige ces inégalités. Avec le scrutin majoritaire, les électeurs choisissaient leur député, ils connaissaient leur élu, ils pouvaient le rencontrer et se prononcer à travers lui sur la politique qu'ils voulaient pour le pays. Les électeurs eux-mêmes choisissaient la future majorité parlementaire. Avec la proportionnelle, ce ne sont plus les électeurs qui choi-

sissent vraiment leurs élus, car ce sont les partis politiques qui composent les listes de candidats, alors que les électeurs n'ont aucun moyen de les modifier. Les partis politiques dirigent la manœuvre. Ce système leur donne une nouvelle autonomie, on se définit contre son voisin et non plus avec son voisin. En un mot, le pouvoir des électeurs est affaibli au profit des partis et des notables. La constitution d'une majorité ne se jouera plus dans les urnes, mais dans les couloirs de l'Assemblée. La vie politique va s'atomiser et l'affrontement bi-polaire Droite-Gauche se désintégrera peut-être. Une certaine cuisine électorale s'opère pour s'assurer les places au chaud : les 4/5^e des députés sont pratiquement déjà connus au regard des places occupées sur les listes. Les parachutages sont imposés aux citoyens. Les femmes et les jeunes ont été oubliés au profit des anciens. Avant, le deuxième tour fabriquait, par le vote, une stabilité politique. Avec la proportionnelle, ce sont les partis qui constitueront la nouvelle majorité à l'Assemblée. Les grands groupes politiques ne se fractionneront-ils pas avec ce système ? Ce qui aurait pour conséquence des formations de majorités successives et différentes dès que des problèmes se poseront. Ce serait un retour en arrière, vers la période de 1947-1958, et la fin de la V^e République.

c) Un sondage :

En mars 1985, un sondage "SOFRES-L'EXPRESS" a été réalisé sur le mode de scrutin pour les législatives. Sur un échantillon de 1.000 personnes, les résultats sont :

50% pour le scrutin majoritaire

36% pour le scrutin proportionnel

14% sans opinion.

Un référendum sur ce sujet aurait peut-être été une heureuse initiative.

III - ELECTIONS RÉGIONALES

1) LA DÉCENTRALISATION

Un des bouleversements depuis mai 1981 est la décentralisation. Désormais, les élus locaux ont le pas sur les Préfets et le gouvernement. Mais la réforme a multiplié les pouvoirs qui parfois s'affrontent. La loi du 2 mars 1982 sur des "Droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions" essaie de mettre un terme au centralisme. La France des Préfets cède la place à celle des "Collectivités territoriales". La Région, le Département, la Commune obtiennent des compétences nouvelles et leurs élus des pouvoirs de décision. L'élection du 16 mars 1986, des CONSEILLERS RÉGIONAUX, au suffrage universel, achève ce processus de changement. L'enjeu est de taille et la "Guerre des pouvoirs" est commencée.

La régionalisation n'est pas une idée neuve, elle est apparue sous Vichy, reprise par Pierre Mendès-France et inscrite comme projet à la fin de la IV^e République, par Edgar Faure. Elle a été jusqu'en 1981, le serpent de mer de la V^e République. En 1966, le Général de Gaulle a tenté d'engager le mouvement. Mais les Français ne l'ont pas suivi et c'est l'échec du référendum de 1969. Georges Pompidou et Giscard d'Estaing ont fait des réformes, mais le verrou des Préfets est resté intact. Désormais, les conseillers généraux et demain (16 mars) les conseillers régionaux, auront préséance sur les Préfets. C'est la fin de la France Napoléonienne. Un handicap, les pouvoirs sont toujours multipliés. La France est le seul pays occidental à se payer le luxe de quatre niveaux de collectivités publiques : l'Etat, 22 Régions, 96 Départements et 36.433 communes. Un inconvénient de taille surgit avec ce transfert de compétences, le gonflement des budgets, donc des impôts locaux. Le pouvoir exécutif revient aux collectivités territoriales élues et le Préfet n'a plus qu'un rôle d'arbitre. Par cette décentralisation, le citoyen

tient peut-être davantage le sort de la région entre ses mains, grâce au bulletin de vote, mais un danger subsiste, les membres des assemblées régionales élues au suffrage universel à la proportionnelle sont d'abord désignés par des partis qui ont plus tendance à faire de la politique que de la gestion. Allons-nous revenir aux vingt parlements que la monarchie a eu tant de mal à abaisser ? Ne dit-on pas que l'histoire est un éternel recommencement ?

2) ELECTION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

Par la loi du 10 juillet 1985, n° 85-692, il nous est donné d'élire le 16 mars 1986, pour la première fois dans l'histoire, nos conseillers régionaux qui siègent à Charbonnières. Sur les 151 sièges à pourvoir, 15 reviendront à la Haute-Savoie. Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans au scrutin de liste dans chaque département, à la représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Les listes qui n'ont pas obtenu un nombre de voix au moins égal à 5% des suffrages exprimés, ne sont pas admises à la répartition des sièges. Dans chaque département, le nombre de candidats portés sur la liste est égal au nombre de conseillers à élire. Il faut voter la liste complète : pas de rature, pas de panachage.

Pour être élu, il faut avoir 21 ans révolus. Les divers partis politiques vont sûrement présenter des listes. Le "Mouvement Région Savoie" a déjà fait connaître son intention de présenter des listes régionales dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Son intention est de "faire sortir les deux départements savoyards de la région artificielle imposée "Rhône-Alpes" et de "créer une région administrative Savoie dotée des pouvoirs et organes prévus par la législation française".

(Des renseignements plus importants sur le "Conseil Régional" se trouvent dans le bulletin municipal n° 8).

IV - QUI PEUT VOTER ?

Tous les citoyens français âgés de plus de dix-huit ans sont électeurs, à condition d'être inscrits sur la liste électorale ! L'inscription n'est pas d'office, il faut demander son inscription à la mairie de son domicile. La date limite d'inscription est le 31 décembre 1985. Il faut habiter depuis au moins six mois dans la commune. Si vous avez 18 ans entre le 28 février et le 15 mars, vous pouvez voter, à condition d'en faire la demande avant le 5 mars. Le 16 mars 1986, TOUS les députés et TOUS les conseillers régionaux seront élus. Nous votons donc le même jour pour deux scrutins. Pour ce faire, il faut passer successivement devant le bureau de vote des "législatives", puis devant celui des "régionales". Il y aura deux urnes différentes. Le vote par correspondance n'est pas admis. Seul est possible le vote par procuration, où l'on peut désigner un électeur choisi à l'avance. Une demande préalable de vote par procuration doit être établie auprès de la Mairie.

V - CONCLUSION

Les enjeux du 16 mars 1986 concernent chaque citoyen et de ce fait, il est important que chaque électeur et chaque électrice fasse leur devoir en venant déposer les deux bulletins dans les deux urnes qui les attendent ce jour. Ces élections donneront d'abord cinq députés (au lieu de trois) au département, ces élus prendront part aux délibérations de l'Assemblée Nationale et au vote des lois, ils sont donc nos porte-parole auprès du Gouvernement. Ces élections donneront ensuite 15 conseillers régionaux, pour la première fois élus au suffrage universel, qui

PIROTAL®

fabrication de revêtements de façade

ISOLATION EXTÉRIEURE

PIROTHERM

AGRÉMENT CSTB 7.83.282

Z.I. DE VONGY - THONON - TÉL. 50.71.04.78

Poclair Case

Division de Poclair

**MATÉRIELS :
TRAVAUX PUBLICS
BATIMENT
VOIRIE**

Succursale de Montmélian

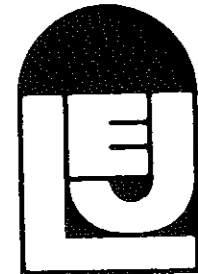
Zone Industrielle d'Arbin
73800 Montmélian
Tél. 79.84.20.24
Télex : 980228 POC

Agence
74380 Bonne
Tél. 50.39.20.32
Télex : 385461

Pompes Funèbres Savoisiennes

Raymond SCHALLER

14, rue de la Touvière
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.45.37



**choisissez
la
bonne
route**



JEAN LEFEBVRE

travaille pour vous

AGENCE DE THONON
Tél. 50.70.06.90
B.P. n° 175 - 74203 THONON LES BAINS



**MERAND
CONSTRUCTIONS**

*MAISONS TRADITIONNELLES
CHALET BOIS*

Agence commerciale
5, rue des Granges
74200 THONON LES BAINS
Tél. 50.26.37.45

s.a.r.l. VITRERIE MIROITERIE
DANNENMAYER



SPÉCIALISTE
VITRAGE ISOLANT
sur menuiseries neuves
ou anciennes

Avenue du Bennev
74500 EVIAN
Tél. 50.75.11.91

**CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES
MÉTALLERIE
MENUISERIE ALUMINIUM**



**COMETTI
MICHEL**

Parc de Montigny
Chemin des Houches
Tél. 50.75.03.41
MAXILLY-SUR-LÉMAN - 74500 EVIAN

nous représenteront dans le Conseil Régional, de la Région Rhône-Alpes, qui siège à Charbonnières. Nous avons vu dans le bulletin municipal de janvier 1985 que leurs domaines d'intervention sont multiples et concernent nos problèmes quotidiens (santé, urbanisme, agriculture, tourisme, culture, éducation, transport, emploi, formation...). A nous de choisir une équipe capable de défendre nos intérêts et de s'occuper d'un problème de taille, celui du désenclavement du Chablais. Par de meilleures routes, par de meilleures communications S.N.C.F. vers

Grenoble, Lyon et Paris et par l'ouverture de la ligne Evian-Saint-Gingolph, la création d'emplois tant souhaitée et nécessaire serait possible grâce à un développement économique ainsi favorisé. Par ce vote, nous exigeons que l'argent que nous versons sous forme d'impôts nous revienne sous forme de travaux dans notre Chablais. Nous demandons à nos élus de se battre pour une répartition plus équitable. Tous aux urnes, l'enjeu est d'importance.

Francis GRIMONT

ELECTIONS LÉGISLATIVES ET RÉGIONALES

16 MARS 1986

ESSONNE	10	20
PARIS	21	42
HAUTS-DE-SEINE	13	27
SEINE-ST-DENIS	13	26
VAL-DE-MARNE	12	23
VAL-D'OISE	9	18
YVELINES	12	23
SEINE-ET-MARNE	9	18

GUADELOUPE	4	41
GUYANE	2	31
MARTINIQUE	4	41
REUNION	5	45



Mieux connaître notre Léman

Il est situé à 360 m. d'altitude au nord des Alpes françaises, le Rhône s'y déverse à son extrémité est, et le quitte à GENÈVE.

C'est une erreur de croire qu'il provoque un courant au milieu du lac, puisque des contrôles de l'Institut Géodynamique ont prouvé que les eaux mettent environ 18 années pour le traverser de bout en bout.

La profondeur maximum du Léman entre EVIAN et OUCHY est de 370 m. La longueur est de 72 km. et sa plus grande largeur de 13 km. sa superficie de 583 km². Sa température n'excède pas 25° en surface l'été et il est intéressant de savoir qu'à une profondeur de 20 m., elle n'est plus que de 5° environ.

Le Léman est poissonneux, mais les pêcheurs professionnels sont peu nombreux. Différentes sortes de pêches y sont pratiquées :

- Aux grands filets dits "PICS", la production de féras, de lavarets et de truites est importante.
- Au filet dit "MONTE", en cercle, et dans les nasses, la perche est de retour après plusieurs années d'absence.
- On pêche à la ligne depuis la rive : perchettes, ablettes et le goujon. Rares sont les brochets, parfois très gros, jusqu'à 14 kg.
- Le plus fin des poissons d'eau douce est l'omble chevalier pêché à la "TRAINE" dans les principales ombrières du Léman qui se situent devant Yvoire, entre Evian et Lugrin et devant Ouchy.
- Les autres poissons dont on parle moins sont la lotte, la carpe et le vangeron.

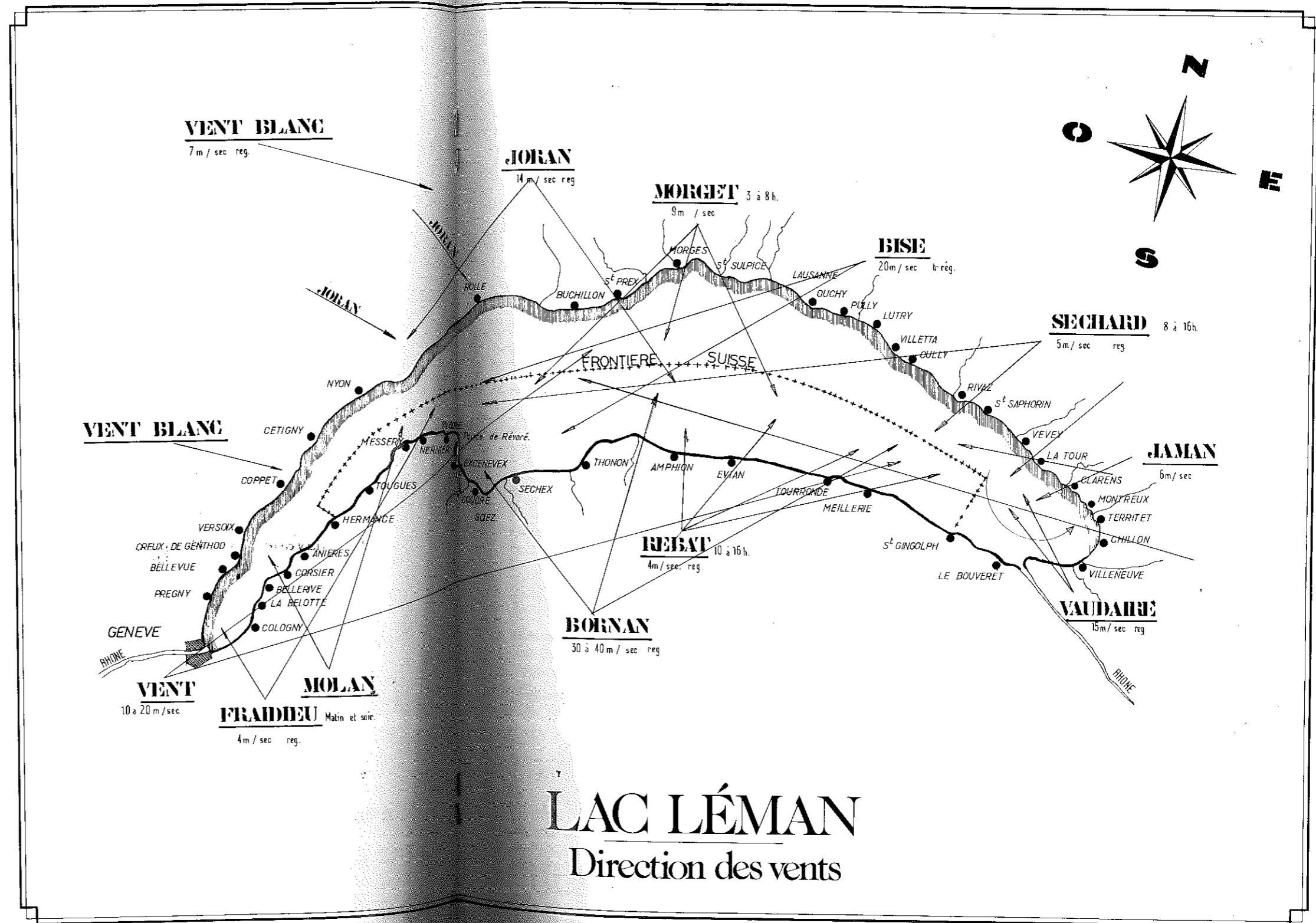
Si nous parlons des vents du Léman, les gens du bord du lac les connaissent bien et les utilisent comme un bon baromètre.

Les vents du secteur nord qui en général annoncent le "beau", ce sont :

- LE JORAN, venant du Jura. Il apparaît soudainement avec des vagues dont il faut se méfier.
- LE MORGET, vent léger du matin qui souffle l'été annonçant la sécheresse.
- LA BISE, trois, six ou neuf jours, quelquefois très forte en hiver, c'est du beau temps sauf si elle est dite "BISE NOIRE", elle amoncelle de vilains nuages noirs sur le massif des Mémises et de la Dent d'Oche. C'est une lutte contre un vent du sud.

Venant de l'est :

- LA FRAIDIEU, passant au-dessus de Montreux, provoque souvent un changement de temps.
- LA VAUDAIRE qui débouche violemment de la Vallée du Rhône, dangereuse pour la navigation entre Montreux et Meillerie. Elle est quelquefois redoutable à Ouchy. Une petite Vaudaire soufflant devant Evian amène six heures après le vent d'ouest, des orages.



LAC LÉMAN Direction des vents

Venant du sud, il faut distinguer :

- LE FOEHN, vent chaud qui fait fondre les neiges et amène la pluie.
- LE BORNAN parfois très violent à 80 km/h. sur

la côte suisse entre Morges et Cully, précède généralement la pluie.

En passant à l'ouest, nous avons :

- LE VENT qui amène les nuages chargés de pluie.
- LE VENT BLANC un peu plus au nord-ouest, le

lac moutonne, pas de nuages sur le Jura, on dit qu'il remet le temps dans les trois jours qui suivent.

En résumé avec ces quelques connaissances de vents sur le Léman, un bon navigateur ne sera jamais pris.

Michel BONNEVIE

CONSTRUCTION DE VILLAS CLÉS EN MAIN



**LE BATISSEUR
CHABLAISIEN**

"LA RIVE" AMPHION-PUBLIER
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. 50.70.06.39 - 50.71.17.19

Gérant : Louis Lazareth

AGENCE IMMOBILIÈRE

Office Foncier Architectes Bâisseurs

Bureaux exposition ouverts : 10 h. - 12 h. - 14 h. - 18 h. 30
Samedi matin ou sur rendez-vous

Nous nous chargeons de tout : Recherche de terrains
Etude financement
Permis de construire
Suivi du chantier

Nous vous offrons 4 garanties : Achèvement des travaux
Prix fermes et définitifs
Délais
Qualités du vrai traditionnel

Possibilité d'exécuter vous-même certains travaux
20 ans d'expérience dans la maison traditionnelle

BALLY

et

ECUVILLON

Assurance et Crédit

2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.07.95

- TRANSPORTS
- CARRIÈRE
- ENROCHEMENTS
- TERRASSEMENTS

**Entreprise
BOCHATON
Frères**

74500 EVIAN
Tél. 50.75.01.92

74500 LUGRIN
Tél. 50.76.01.83

supermarché



banco

RUE DE LA TOUVIERE
EVIAN

LA FRAICHEUR A DEUX PAS

Jean-Paul BONDAZ

Plâtrier • Peintre
Tous revêtements muraux
Ravalement de façades

Villa La Sauvageonne
Chemin de Gravanne
Tél. 50.75.30.17

NEUVECELLE
74500 EVIAN

TRANSACTIONS
RÉGIE
LOCATIONS
VILLAS
APPARTEMENTS
TERRAINS



Agence BAUD

Fondée en 1930

2, avenue de Neuvécelle
74500 EVIAN
Tél. 50.75.12.58

Comptes-rendus sommaires des réunions du Conseil municipal de l'année 1985

RÉUNION DU 1^{er} MARS 1985

Lors de cette réunion, le CONSEIL MUNICIPAL :

A VOTÉ le budget primitif de l'exercice 1985 équilibré en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	4.460.525,00 F.
SECTION D'INVESTISSEMENT	2.496.772,00 F.

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement s'élève à la somme de 775.875,00 F.

A DÉCIDÉ de reconduire les taux d'imposition des différentes taxes locales directes appliquées en 1984, à savoir :

— Taxe d'habitation	6,60%
— Taxe foncière sur les propriétés bâties	6,60%
— Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25,88%
— Taxe professionnelle	10,72%

L'augmentation de la pression fiscale sera donc de 8% en 1985.

A DÉCIDÉ d'appliquer l'augmentation légale autorisée au prix de l'eau potable qui sera de 4,47 F. le m³ pour 1985. Les différents tarifs municipaux subissent la même hausse et peuvent être consultés en Mairie.

A DÉCIDÉ de contracter deux emprunts auprès de la Caisse d'Épargne de THONON-les-BAINS, l'un de 180.000 F. en 15 ans au taux de 11,75% pour travaux d'équipements courants et l'autre de 80.000 F. en 15 ans au taux de 10,75% en vue de la réalisation de travaux d'économie d'énergie au bâtiment communal de Verlagny.

A DÉCIDÉ de passer un accord avec E.D.F. en vue de la tarification jour et nuit de l'éclairage public et des consommations des bâtiments communaux.

A DONNÉ un avis favorable à l'acceptation définitive du legs de Mme Vve Edmond BOCHATON à NEUVECELLE concernant un terrain boisé de 2.260 M².

A DÉCIDÉ de modifier le plan d'occupation des sols en ce qui concerne la réserve pour l'extension du cimetière. Cette modification entraînera le déplacement de quelques tombes le long du mur ouest pour permettre l'accès à cette nouvelle partie.

A DÉCIDÉ de ne pas renouveler le contrat de concession du service d'inhumation aux Pompes Funèbres Générales. A compter du 1^{er} août 1985, les familles auront le libre choix de la Société.

Considérant que la réouverture de la voie ferrée EVIAN-SANT-GINGOLPH - 17,500 km - est une nécessité vitale pour le développement économique et touristique du Chablais, A

DEMANDÉ au Département de la Haute-Savoie et à la Région Rhône-Alpes de bien vouloir étudier avec la S.N.C.F. les modalités de mise en service de ce tronçon ferroviaire dans le cadre des dispositions de la loi d'orientation sur les transports intérieurs du 30 décembre 1982.

A DÉCIDÉ d'accorder une indemnité au Secrétaire de Mairie pour travaux supplémentaires.

A ACCORDÉ une subvention de 1.500 F. au Tennis-Club d'Evian compte tenu que des courts sont mis gracieusement à disposition des enfants des écoles. Par contre, il a rejeté sa demande en vue de l'exonération de la taxe de ramassage des ordures ménagères.

A DÉCIDÉ de ne pas donner suite à la demande d'officialisation du 19 mars comme date officielle de la cessation des hostilités en Algérie.

A PRIS CONNAISSANCE de diverses communications :
- de la probabilité de la création d'une deuxième classe maternelle à la rentrée de septembre 1985.

- d'un cycle de conférences de M. GIROD sur le passé de NEUVECELLE.

- de la présentation d'un système de sonorisation pour les manifestations locales.

- de la vente d'affichettes sur la rive française du Léman au prix de 25,00 F.

Enfin, A TENU à remercier les services municipaux pour leur travail et leur dévouement lors du déneigement nécessité par les importantes chutes de neige des samedi 16 et dimanche 17 février et A EMIS le vœu d'une récompense.

RÉUNION DU 3 MAI 1985

Au cours de cette réunion LE CONSEIL MUNICIPAL :

A SOLlicitÉ la mise à disposition gratuite de la Direction départementale de l'Équipement pour la modification du plan d'occupation des sols en vue de l'extension du cimetière communal.

A DÉCIDÉ de reporter à une prochaine réunion l'étude du projet définitif d'élargissement du chemin du Flon.

A DEMANDÉ le concours du Service local de l'Équipement pour l'étude et la direction des travaux d'élargissement du Chemin des Confertes et d'aménagement du Chemin du Curé.

A PRIS CONNAISSANCE du résultat du concours d'idées sur l'étude de l'aménagement de la place de l'Église, a retenu le projet de M. VIAL, d'EVIAN-les-BAINS et a accepté les rémunérations accordées aux architectes urbanistes y ayant participé. A cet effet, les enfants de la Commune seront associés à cette étude. Les esquisses des architectes ainsi que les travaux des enfants seront exposés en Mairie dans la deuxième quinzaine de juin.

A DÉCIDÉ de limiter l'assurance de deux véhicules communaux à la seule garantie de défense et recours.

A ÉTÉ INFORMÉ des tractations avec la Ville d'Evian en vue de la fourniture d'eau potable à la Commune en période estivale.

A PRIS CONNAISSANCE du refus de création d'un deuxième poste d'enseignant à l'école maternelle et a décidé d'envoyer une motion de protestation à l'Académie. Les parents concernés sont invités à s'associer à cette motion.

AURAIT SOUHAITÉ que l'aménagement du carrefour de

Maraîche se fasse en concertation avec la Commune.

A DEMANDÉ à Monsieur le Maire que des mesures concernant les problèmes de circulation et plus particulièrement ceux de vitesse et de stationnement soient prises sur l'ensemble de la Commune.

A RAPPELÉ aux habitants de la Commune l'absolu respect de la réglementation sur la divagation des chiens.

A SUCCESSIVEMENT ÉTÉ INFORMÉ :

- de la date de la fête des écoles, le dimanche 23 juin après-midi.
- de l'accord donné par les familles concernées par le transfert de tombes nécessité par une nouvelle extension du cimetière.
- d'un aménagement à envisager à moindres frais d'un parcours sportif sur le terrain communal de Sous-Valère.
- d'une réunion d'élus genevois, valaisans et hauts-savoyards tenue en Mairie le 27 avril sur l'opportunité de la réouverture de la ligne ferroviaire EVIAN - SAINT-GINGOLPH.
- de la réception d'un système de sonorisation pour les fêtes et manifestations locales.

RÉUNION DU 14 JUIN 1985

Au cours de cette réunion extraordinaire, à l'issue de laquelle Monsieur le Maire a remis la Médaille départementale et communale de vermeil à Monsieur Joseph DEGRANGE, premier adjoint, pour 35 ans de fonctions électives et de dévouement au service de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Conscient de l'isolement du Chablais et de la nécessité de prendre d'urgentes mesures en vue de son désenclavement, après approbation des statuts, A DÉCIDÉ l'adhésion de la Commune au Syndicat intercommunal d'Etudes et d'Équipement des Régions de THONON et EVIAN (S.I.E.R.T.E.) regroupant les communes de THONON-les-BAINS, PUBLIER, EVIAN-les-BAINS, NEUVECELLE, MAXILLY-sur-LÉMAN, LUGRIN, MEILLERIE, SAINT-GINGOLPH, NOVEL, et le Syndicat du Pays de Gavot et ayant pour première tâche, à court terme, la construction d'un deuxième pont sur la Dranse à Vongy et de ses voies de raccordement avec la voirie existante.

Cette construction serait d'un coût de 55.000.000 F., soit 55% à la charge de l'Etat et de la Région et 45% à la charge de ce Syndicat.

La participation financière des Communes adhérentes serait basée à concurrence de 50% sur la population municipale et de 50% sur le potentiel fiscal, étant entendu que les communes de THONON, PUBLIER et EVIAN prendraient à leur charge la moitié du financement des dépenses syndicales.

La quote-part annuelle de NEUVECELLE à ce syndicat se monterait à 21.825 F. sur 15 ans pour une annuité d'emprunt de 1.500.000 F.

RÉUNION DU 5 JUILLET 1985

Au cours de cette réunion, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ le compte administratif de l'exercice 1984 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	4.519.446,90 F
Dépenses	4.372.678,61 F
Excédent de clôture	146.768,29 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	2.534.705,75 F
Dépenses	1.602.058,10 F
Excédent de clôture	932.647,65 F

Toutes sections confondues, le compte administratif se solde par un excédent global de clôture de 1.079.415,94 F. Le prélèvement sur les recettes ordinaires pour le financement des dépenses d'investissement s'élève à la somme de 981.948 F. La capacité courante de financement est de 53,15% et le fonds de roulement de trésorerie de 65 jours.

A ÉGALEMENT VOTÉ les transferts et dépassements de crédits relatifs à cet exercice.

A la suite de la cession gratuite d'une superficie de terrain permettant une extension suffisante du cimetière communal, A DÉCIDÉ de renoncer à l'acquisition de la totalité de cette parcelle comme prévu au plan d'occupation des sols et en conséquence A CLASSÉ le reliquat disponible en zone U.C.

A APPROUVÉ la convention à passer avec le Département pour la réalisation de travaux de goudronnage dans le cadre des programmes groupés.

A DONNÉ son accord pour que l'indemnité représentative de logement des instituteurs non logés soit réévaluée, pour 1985, en fonction de l'augmentation des loyers H.L.M., soit 5,25%.

A DÉCIDÉ de reconduire sa participation financière au Centre Aéré de THOLLON pour la fréquentation des enfants de NEUVECELLE.

A DÉCIDÉ D'ACCORDER une subvention de 6.000 F. à la Coopérative scolaire de Milly pour le tiers temps pédagogique, somme prévue au budget primitif.

Suite au projet d'élargissement établi par le géomètre, A CHARGÉ la Commission municipale de la Voirie de l'étude, dans les meilleurs délais, de l'élargissement du chemin du Flon, afin qu'après consultation des propriétaires, les travaux puissent commencer avant l'hiver.

A ÉTÉ INFORMÉ de la réalisation de la 5^e tranche de travaux d'eau potable (cimetière - Rond-Point). Ces travaux d'un montant de 600.000 F. sont subventionnés à 40% par le Département et le solde soit 360.000 F. est financé par un prêt du Syndicat Départemental mixte Eau et Assainissement.

A la suite de l'accord conclu avec la Ville d'EVIAN en vue de la fourniture d'eau potable en période estivale, A CHARGÉ Monsieur le Maire de remercier vivement la Municipalité d'EVIAN pour sa compréhension.

A ÉTÉ INFORMÉ de la réalisation des travaux d'aménagement d'une deuxième classe maternelle à Verlagny pour la rentrée de septembre 1985.

A PRIS CONNAISSANCE des premières esquisses de construction d'une nouvelle école maternelle à Milly et A SOUHAITÉ pour mettre au point le projet, qu'une concertation ait lieu entre l'architecte, les commissions municipales intéressées et les enseignants.

RÉUNION DU 13 SEPTEMBRE 1985

Au cours de cette réunion LE CONSEIL MUNICIPAL :

A TENU à adresser ses plus vifs remerciements aux services municipaux pour le travail effectué à l'occasion de l'aménagement d'une deuxième classe maternelle à Verlagny, entièrement terminée pour la rentrée scolaire.

A APPROUVÉ les modifications des statuts des Syndicats intercommunaux suivants :

- Syndicat intercommunal du Canton d'Evian pour les équipements scolaires du fait du retrait des Communes du Plateau de Gavot.

- Syndicat intercommunal d'Etudes et d'Équipement des Régions de THONON et EVIAN quant à la représentation des Communes adhérentes et au financement des dépenses.

- Syndicat intercommunal des Collectivités concédantes et Régies d'Electricité de la Haute-Savoie quant à ses domaines d'intervention.

A DONNÉ un avis favorable au débit d'office des sommes dues à l'équipement pour des travaux d'entretien et de déneigement des voies communales et effectués hors conventions.

A DÉCIDÉ d'affecter la subvention départementale au titre des amendes de police de 1984 à la dépense engagée pour la pose d'un abri-bus à Grande-Rive.

A DÉCIDÉ l'acquisition d'un terrain de 146 m² de M. Daniel BEAUGHEON, situé à l'ouest du cimetière en vue de la création d'un parking.

A FIXÉ le montant du droit de licence des débits de boissons à la somme de 250,00 F. avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1985.

A DÉCIDÉ la construction d'une nouvelle école maternelle à deux classes et d'une cantine à Milly suivant le projet présenté par MM. BOUVIER, MOREL, LAZZARINI à THONON-les-BAINS. Cette construction d'une surface utile de 464 m² est évaluée à la somme de 2.513.000 F. et pour laquelle une demande de subvention est présentée au Conseil Général de la Haute-Savoie.

A DÉCIDÉ d'effectuer l'élargissement du chemin du Flon en deux tranches en donnant priorité pour chacune d'elles au problème de la sécurité de circulation des véhicules et des piétons et à la viabilisation de ce secteur. La première tranche s'arrêtera à la limite est du lotissement du Chêne. Il a également chargé Monsieur le Maire de provoquer une réunion des propriétaires concernés par cet élargissement en vue de l'acquisition des terrains nécessaires.

A DÉCIDÉ de reporter à sa réunion de fin d'année l'étude de la demande de subvention d'Evian-Sports Hand-Ball.

A PRIS CONNAISSANCE de l'intervention d'un conseiller municipal à propos du déplacement des tombes nécessité par l'extension du cimetière communal, côté nord, travaux devant être réalisés pour la Toussaint.

A RETENU la proposition de M. le Docteur BEAUGHEON de vacciner les enfants de la Commune.

RÉUNION DU 8 NOVEMBRE 1985

Au cours de cette réunion, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A VOTÉ le budget supplémentaire de l'exercice 1985 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes et Dépenses 354.484,00 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 1.268.268,00 F

Dépenses 107.800,00 F

Excédent d'investissement de clôture 1.160.468,00 F

Cet excédent sera reporté sur l'exercice prochain et affecté en partie à la construction d'une nouvelle école maternelle à Milly et à l'aménagement du chemin du Flon.

A DÉCIDÉ l'admission en non valeur de créance irrécouvrable de l'exercice précédent relative à des consommations d'eau potable pour un montant total de 4.542,60 F.

A ACCORDÉ diverses subventions aux Associations locales dont notamment :

25.000 F. au Bureau d'Aide Sociale

1.700 F. à l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles

1.500 F. à l'Association La Neuvecelloise

3.000 F. à la Coopérative scolaire pour le cornet de Noël des élèves

4.500 F. aux Trompes de Chasse de Neuvecelle

- 1.800 F. au Tennis Club d'Evian pour la mise à disposition des courts aux enfants des écoles

- 1.100 F. à la M.J.C. d'Evian

- 2.000 F. à l'A.T.C.A.R. de Thonon et du Chablais.

En ce qui concerne l'Association omnisports de Neuvecelle, nouvellement créée, il a adopté le principe de l'accord d'une subvention de démarrage de 2.000 F. et a souhaité que cette Association fasse connaître de façon plus précise ses besoins. Sa demande sera examinée lors de la prochaine réunion. Il en est de même pour la demande émanant du Club de Hand-Ball d'Evian qui contribue à la réussite du Tournoi de Neuvecelle et pour laquelle des renseignements complémentaires sont demandés au Comité.

A DONNÉ UN AVIS FAVORABLE à l'accord d'une subvention de 7.938,00 F. au titre de l'aide communale à la construction à M. René FELLMANN pour la construction d'une maison individuelle - type F5 - avenue de Milly.

A APPROUVÉ le marché négocié à passer avec l'Entreprise BUISSON CHAPUY à THONON-les-BAINS (entreprise moins-disante), d'un montant de 656.602 F. en vue de la réalisation de la 5^e tranche de travaux d'alimentation en eau potable, suite à appel d'offres déclaré infructueux.

A DÉCIDÉ une promotion interne au grade de commis à compter du 1^{er} janvier 1986 suite à la réussite à cet examen d'un agent de bureau dactylographe.

A PRIS NOTE de l'intervention d'un conseiller municipal à propos du remplacement des lampes d'éclairage public et a été informé de la reprise du cycle de conférences de M. Louis GIROD sur le passé de NEUVECELLE, à compter du 16 novembre prochain.

A VOTRE SERVICE



LOMBARD MATÉRIAUX

23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.02.28

OUVERTURE : Du lundi au vendredi : de 7 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.
le samedi matin de 8 h. 30 à 12 h.

POUR VOUS SERVIR

Par nos animateurs
et vendeurs dans
nos dépôts
(près de la gare)

Par notre
service de
livraison
à votre adresse



GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE - ASSAINISSEMENT - PLÂTRERIE - ETANCHÉITÉ
COUVERTURE - ISOLATION - BOIS - MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE - CARRELAGES
FAÏENCE - SANITAIRE - OUTILLAGE

Faites confiance aux professionnels

Gedimat Lombard

23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.02.28

Pépinières FLORET-ERARD

Le Pré de l'Abbaye - NEUVECELLE
Tél. 50.75.03.62 et 50.75.03.10

VENTE

ARBRES
ARBUSTES D'ORNEMENT
ARBRES FRUITIERS
PLANTES A ROCAILLES

Remises importantes Liquidation du stock

BUISSON Hubert

CHARPENTE
COUVERTURE
ISOLATION
RÉNOVATION

Tél. 50.75.30.10 74500 NEUVECELLE

BAR
HOTEL *NN
RESTAURANT

les grenadiers

M. et G. BONNEVIE

Spécialités de filets de perches au beurre
et omble chevalier

OUVERT
TOUTE
L'ANNÉE

GRANDE-RIVE
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.13.34

ANCET IMMOBILIER

« AGENCE DU LÉMAN »

TRANSACTIONS
CONSTRUCTIONS

« Le Star » Place de la Libération
74502 EVIAN Tél. 50.75.21.33

recherchons : TERRAINS, VILLAS,
APPARTEMENTS (payement comptant)

ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
ET BATIMENT

S.A.
E. DAZZA
& C^{ie}

15, avenue de Noailles
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.12.09

POUR TOUS
VOS CADEAUX
PENSEZ

DEMIAUX cadeaux

3, Place du Port
EVIAN
Tél. 50.75.37.28

chocolaterie - alcools - souvenirs
rayon baptême - communion - mariage

livraisons - expéditions

Budget 1985 PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

60 Denrées et fournitures	197.000
61 Frais de personnel	1.292.000
62 Impôts et taxes	5.800
63 Travaux et services extérieurs	613.000
64 Participations et contingents	639.850
65 Allocations et subventions	154.000
66 Frais de gestion générale	241.000
67 Frais financiers	584.500
82 Charges antérieures	8.000
83 Prélèvement pour dépenses d'investissement	1.079.859
TOTAL	4.815.009

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

70 Produits de l'exploitation	1.008.000
71 Produits domaniaux	40.000
72 Produits financiers	2.420
73 Recouvrements et subventions	233.700
74 Dotation globale de fonctionnement	1.879.815
75 Impôts indirects	209.270
77 Impôts directs	1.295.036
82 Produits exercices antérieurs	146.768
TOTAL	4.815.009

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

16 Remboursements d'emprunts	325.339
210 Acquisitions foncières	100.000
214 Acquisition de matériel et mobilier	186.000
232 Travaux de bâtiments	390.800
233 Travaux de voies et de réseaux	1.600.088
25 Prêts et avances à long ou moyen terme	2.345
TOTAL	2.604.572

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

060 Excédent d'investissement reporté	932.647
105 Subventions	303.021
115 Prélèvements sur recettes ordinaires	1.079.859
14 Participation à des travaux d'équipement	258.763
16 Emprunts	1.190.000
214 Aliénation de matériel	750
TOTAL	3.765.040
Excédent d'investissement de clôture	1.160.468

Compte administratif 1984

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

60 Denrées et fournitures	155.947,71
61 Frais de personnel	1.167.465,76
62 Impôts et taxes	5.215,00
63 Travaux et services extérieurs	530.200,94
64 Participations et contingents	580.180,21
65 Allocations et subventions	185.462,84
66 Frais de gestion générale	210.945,93
67 Frais financiers	554.143,79
82 Charges antérieures	1.168,43
83 Prélèvement pour dépenses d'investissement	981.948,00
TOTAL	4.372.678,61

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES


70 Produits de l'exploitation	966.058,81
71 Produits domaniaux	29.343,00
72 Produits financiers	4.710,63
73 Recouvrements et subventions	103.134,27
74 Dotation globale de fonctionnement	1.845.406,76
75 Impôts indirects	202.652,28
77 Contributions directes	1.202.907,00
79 Produits exceptionnels	12.242,43
82 Produits exercices antérieurs	152.991,72
TOTAL	4.519.446,90
Excédent de fonctionnement de clôture	146.768,29

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

16 Remboursements d'emprunts Capital	361.536,23
210 Acquisitions foncières	294.598,23
214 Acquisition matériel et mobilier	83.575,25
232 Travaux de bâtiments	68.356,23
233 Travaux de voies et de réseaux	741.764,23
25 Avance à court terme	52.227,93
TOTAL	1.602.058,10


SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

06 Excédent d'investissement reporté	432.968,54
105 Subventions	203.200,00
115 Prélèvements sur recettes ordinaires	981.948,00
14 Participation à des travaux d'équipement	264.589,21
16 Emprunts	652.000,00
TOTAL	2.534.705,75
Excédent d'investissement de clôture	932.647,65



Votre problème :
PLACEMENT PRÊT...
nous concerne

Nous sommes à votre disposition :
Avenue Jean-Léger
74500 EVIAN LES BAINS - Tél. 50.75.09.95



ZINGUERIE GÉNÉRALE
CUIVRE - MÉTAL - GALVANISÉ

S.A.R.L.
TERRIER Michel

Réparation de toitures
Étanchéité
Fourniture
Pose chassis Velux-Roto


Les Peupliers "Rys" n° 19 Tél. 50.76.06.78
LUGRIN - 74500 EVIAN Atelier 50.76.08.21

Entreprise
GEORGES ROBERT

MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS
CANALISATIONS - V.R.D.
TERRASSEMENT

«Le Jotty» - La Vernaz
74200 THONON LES BAINS
Téléphone 50.26.11.56

ARNULF AGENCEMENT



Cuisines
Salles de bains
Boutique accessoires
bains

4, rue Bernard-Moutardier
74500 EVIAN-LES-BAINS Tél. 50.75.18.23

Tout pour la future maman
et l'enfant dès la naissance

pimprenelle
magasin conseil



«Le Majestic» 1, avenue Jean-Léger
Tél. 50.75.54.79

A EVIAN

AGENCE LEHMANN

transactions immobilières
location villas, appartements



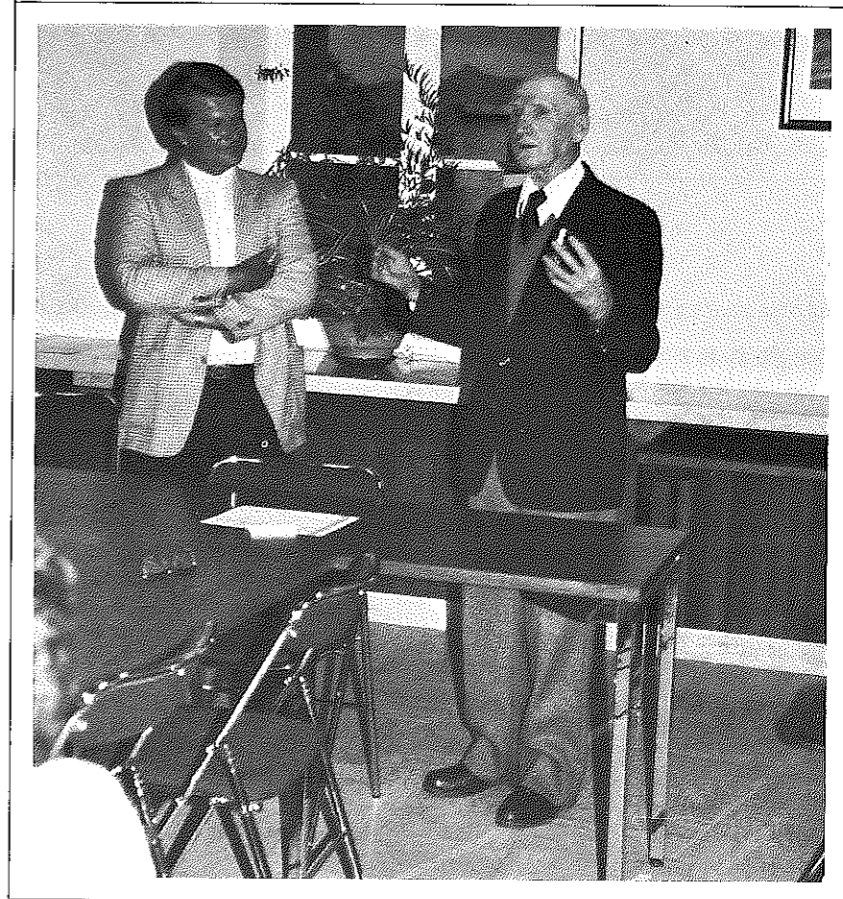
siège social : 1 pl. du Port. b.p. n° 6
74502 évian cedex. tél. 50.75.27.53

LA VIE NEUVECELLOISE...



NEIGE
DU
17 FÉVRIER

MÉDAILLE VERMEIL
DÉPARTEMENTALE
ET COMMUNALE
A M. DEGRANGE



LA VIE NEUVECELLOISE...

CONFÉRENCES DE M. LOUIS GIROD
SUR LE PASSÉ DE NEUVECELLE



LA VIE NEUVECELLOISE...

TOURNOI
DE HAND-BALL
DU 5 MAI 1985



AMBULANCE EVIAN SECOURS

Entreprise Agréée



Yvan
DUFOURNET

PUBLIER
Tél. 50.75.28.30

A votre service jour et nuit pour toutes distances

Infirmière C.C.A. - Tarif préfectoral

agence léger

- LOCATION
- GESTION
- TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES

Front de Lac
EVIAN
Tél. 50.75.05.44

AMÉNAGEMENT
DU CARREFOUR
DE MARAICHE



Etat civil 1885

NAISSANCES

Le 17 février 1885, Pauline Eugénie ALLEMAND, fille de Marie ALLEMAND et de Marie COLLIARD, domiciliés Chez Granjux.

Le 20 février 1885, Louis Eugène BLANC, fils de Pierre Joseph BLANC et de Joséphine Césarine REBET, domiciliés à Maraiche.

Le 17 mars 1885, Marie Joséphine BIANCHETTI, fille de Barthélémy BIANCHETTI et de Magdeleine TOULOUSE, domiciliés au Hameau Chez Duret.

Le 9 mai 1885, Françoise Thérèse PEILLEX, fille de Marie PEILLEX et de Marie ECHERNIER, domiciliés à Maraiche.

Le 28 juin 1885, Monique CHRISTIN, fille de Michel CHRISTIN et de Sylvie DUCRET, domiciliés aux Confortes.

Le 27 juillet 1885, Marie Marguerite LAZARETH, fille de François LAZARETH et de Marie Rosalie JULIARD, domiciliés à Lécherot.

Le 16 août 1885, Monique Françoise Jérémie LAURENT, fille de Pierre Joseph LAURENT et de Marie Julie LAURENT, domiciliés à Verlagny.

Le 16 août 1885, François Louis LAURENT, fils de François LAURENT et de Félicie VIOLLAT, domiciliés à Verlagny.

Le 26 août 1885, Philomène Henriette LAURENT, fille de François LAURENT dit Mathy et de Marie MARCHAND, domiciliés à Maraiche.

Le 4 octobre 1885, François Louis Charles JACQUIER, fils d'Amédée JACQUIER et de Marguerite BURNET, domiciliés à Maraiche.

Le 28 octobre 1885, Auguste Albert et Marie Joséphine FAVRE, enfants jumeaux de Charles FAVRE et de Marie POLLIENNE, domiciliés à Grande-Rive.

MARIAGES

Le 18 mars 1885, François Ambroise BIDAL, cultivateur et Céline BIDAL, cultivatrice.

Le 9 avril 1885, Joseph CRETALLAZ, instituteur et Françoise DUTIL, institutrice.

Le 29 avril 1885, François LAZARETH, meunier et Marie Rosalie JULIARD, domestique.

Le 6 mai 1885, Antoine Joseph TABERLET, cordier et Joséphine DUCOMMUN, cultivatrice.

Le 21 juillet 1885, Charles Louis FAVRE, pêcheur et Louise Marie POLLIENNE, filocheuse.

Le 19 septembre 1885, Henri François RISER, employé d'hôtel et Marie Françoise BLANC, couturière.

Le 14 novembre 1885, Marie Modeste LEVRAY, pêcheur et Marie-Louise MOUTHON, sans profession.

Le 18 novembre 1885, Joseph Michel LOMBARD, négociant et Marie Joséphine BRACONNAY, sans profession.

DÉCÈS

Le 20 janvier 1885, Jean Benoit Joseph ALLEMAND, fermier, 85 ans, domicilié au Chef-lieu.

Le 28 mars 1885, Marie-Louise SONCINI, 1 an, domiciliée à Milly.

Le 1^{er} avril 1885, Marie Joséphine BIANCHETTI, 16 jours, domiciliée au Hameau de Chez Duret.

Le 28 mai 1885, Joseph CHEVALLAY, veuve LAURENT, ménagère, 74 ans, domiciliée à Verlagny.

Le 31 juillet 1885, Jean Baptiste BLANC, tailleur d'habits, 73 ans, domicilié à Milly.

Le 30 août 1885, Jean-Marie COLLIARD, cultivateur, 47 ans, domicilié au hameau de Chez Duret.

Le 26 octobre 1885, François Joseph CUILLERY, journalier, 15 ans, domicilié à Milly.

Le 5 novembre 1885, Marie Joseph RIBBAZ, veuve Cachat, sans profession, 85 ans, domiciliée au Chef-lieu.

Etat civil

du 1^{er} décembre 1984 au 30 novembre 1985

NAISSANCES

Le 26 décembre 1984 à Thonon-les Bains, Florent VALSESIA, fils de Fiorello et de Michelle BEETSCHEN, avenue de Verlagny.

Le 8 janvier 1985 à Annemasse, Valentin BATAL, fils de Jean-Jacques et de Joëlle BERTEAU, chemin des Houches.

Le 15 janvier 1985 à Thonon-les Bains, Caroline VERVAECKE, fille de Joël et de Marie-Aude ERVAIS, avenue de Verlagny.

Le 26 janvier 1985 à Thonon-les-Bains, Benoit BUTTAY, fils de Bernard et de Françoise MAURICE, avenue de Milly.

Le 11 février 1985 à Thonon-les-Bains, Marion BLANC, fille de Michel et d'Arlette MERMIER, Avenue de Verlagny.

Le 11 mars 1985 à Evian-les-Bains, Fabien VUILLERMET, fils de Daniel et de Martine DANNEMAYER, avenue d'Evian.

Le 31 mars 1985 à Evian-les-Bains, Carole VELAIN, fille de Georges et de Françoise TRIQUET, résidence Le Milly.

Le 2 avril 1985 à Evian-les-Bains, Martial COLLOMB fils de Michel et d'Anne-Marie LEWANDOWSKI, avenue de Milly.

Le 12 Avril 1985 à Evian-les-Bains, Nicolas BLANC, fils d'Alfred et d'Anne-Marie BUTTAY, avenue de Lécherot.

Le 1^{er} mai 1985 à Evian-les-Bains, Alexis PIROUD, fils de Régis et de Claudette BALDO, Foyer des Jeunes Travailleurs.

Le 21 juin 1985 à Evian-Les-Bains, Valérie MARECAUX, fille de Patrick et de Chantal BEDOIN, avenue Seuvay.

Le 20 octobre 1985 à Annemasse, Diana DEGOUET, fille de Wilhem et de Chantal FOURE, avenue de Forchez.

Le 7 novembre 1985 à Evian-les-Bains, Devy LISASI, fils de Vampu et de Donatella ROSSELINI, Foyer des Jeunes Travailleurs.

MARIAGES

Le 24 décembre 1984, Grégoire TOTH, employé d'hôtel et Martine FERRAND, employée d'hôtel, domiciliés résidence Le Milly.

Le 22 juin 1985, Wilhem DEGOUET, Parquetier et Chantal FOURE, employée, domiciliés avenue de Forchez.

Le 12 octobre 1985, Yves LE BARS, expert-comptable, domicilié avenue du Flon et Dominique NGUYEN, assistante de cabinet, domiciliée à Aubagne, Bouches-du-Rhône.

Le 9 novembre 1985, Alain ARNAUD, employé d'hôtel domicilié à Thonon-les-Bains et Gisèle CHESSEL, employée, domiciliée avenue Seuvay.

Le 20 novembre 1985, Jean-François LACROIX, chauffeur, domicilié à Evian et Nicole BRUCHON, monitrice de saisie, domiciliée avenue de Forchez.

Le 29 juin 1985 à Evian-les-Bains, Claude COURALEAU, sans profession, domicilié avenue de Milly et Chantal MOREL-CHEVILLET, commerçante, domiciliée à Evian-les-Bains.

Le 6 juillet 1985 à Publier, Christophe PAGNIER, mécanicien, domicilié Pré de l'Abbaye et Muriel CHATELAIN, secrétaire, domiciliée à Amphion.

DÉCÈS

Le 5 décembre 1984, Joseph BUISSON, 67 ans, retraité, avenue d'Evian.

Le 11 décembre 1984, Pierre GAILLET, 71 ans, retraité, avenue de Montigny.

Le 11 décembre 1984, Léa BIANCARD née PRAZ, 79 ans, retraitée, rue du Lac.

Le 8 janvier 1985, Jean MAIRET, 64 ans, fonctionnaire de police en retraite, impasse du Flon.

Le 24 janvier 1985, Germaine MUSY née BONNEVIE, 81 ans, sans profession, avenue de Maraiche.

Le 30 janvier 1985, François BAUD, 56 ans, agent immobilier, Le Pré des Portes.

Le 26 février 1985, Jeanne BLANC née LAPEROUZAT, 81 ans, sans profession, avenue du Flon.

Le 1^{er} mars 1985, Jean COLLOMB, 62 ans, retraité, avenue Seuvay.

Le 7 mars 1985, Marie-Louise CURTET née BRACONNAY, 96 ans, retraitée, rue du Lac, doyenne de la Commune.

Le 28 avril 1985, Berthe LEVRAY née MICHOD, 72 ans, retraitée, Le Rond Point.

Le 4 août 1985, Alexis MAITRE, 89 ans, retraité, avenue de Verlagny, doyen de la commune.

Le 26 septembre 1985, Brigitte CHRISTMANN, 26 ans, étudiante, avenue de Maraiche.

Le 28 septembre 1985, Adrien BENEDE, 60 ans, retraité, Le Rond Point.

Le 18 octobre 1985, Marguerite BRUCHON née CHEVALLAY, sans profession, avenue de Forchez.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT

S.A.R.L. CASSET

Successors de Lucien CASSET
Maison fondée en 1924

CARRELAGES

•
PLATRERIE

•
PEINTURE

•
REVÊTEMENTS
MURAUX

Directeur Gérant

J.-G. GUILLEAU

5, avenue de Noailles
74500 EVIAN
Tél. 50.75.13.16

Aucune confusion avec les homonymes récents ou éventuels



Poney-Club cavalcade

CHATEAU DE NEUVECELLE • NEUVECELLE-SUR-EVIAN

Manège couvert - Carrière - Leçons - Promenades
Pique-niques - Jeux - Stages de vacances
Pour tous niveaux et tous âges

AMBULANCES D'EVIAN
BIRRAUX ROGER

Véhicules sanitaires légers
Entreprise agréée

TAXI

74500 EVIAN • Tél. 50.75.21.00
En cas d'absence • Tél. 50.75.04.83

S.A.R.L.
**chauffage
et
sanitaire**

Rue B.-Moutardier
74500 EVIAN
Tél. 50.75.01.64

VENTILATION
INSTALLATION
GAZ
TUYAUTERIE
INDUSTRIELLE
ZINGUERIE

Agréée Agence Economie d'Energie

**Entreprise
GAUTHIER**

- VIDANGES
- CURAGE D'EGOUTS
INSPECTION TÉLÉVISÉE
- COLLECTE DE DÉCHETS
INDUSTRIELS LIQUIDES
OU PATEUX

01120 MONTLUEL
Tél. 78.06.02.16



**IMPERIAL
GARAGE**

9, av. d'Abondance
74500 EVIAN
Tél. 50.75.01.90

Vente : neuf
occasion

Crédit • Reprise

Réparations :
mécanique
carrosserie



TALBOT

Permis de Construire

Année 1985

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
BESSON Marcel	Maison individuelle - résidence principale	chemin du Flon
BLANC Anita (Mme)	Maison individuelle - résidence principale	avenue du Léman
BLANC Gabriel	Modification maison existante	avenue de Milly
BUTTAY Jean-Pierre	Maison individuelle - résidence principale	chez Buttay
CARQUILLAT Jean-Lou	Maison individuelle - résidence principale	le Pré des Portes
CUISINIER Michel	Maison individuelle - résidence principale	chemin des Châtaigniers
DUBOIS André	Extension maison existante	avenue de Milly
DUCH Eric	Maison individuelle - résidence principale	route de Grande-Rive
DUCRET Erick	Maison individuelle - résidence principale	avenue du Léman
DUTRUEL Patrick	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Lécherot
ERARD Michel	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Montigny
FELLMANN Pierre	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Milly
FISSORE Jean-Pierre	Modification maison existante	chez Seuvay
FRAGALE Marianno	Maison individuelle - résidence principale	avenue du Léman
GRANJUX Jean et Marie-Thérèse	Extension maison existante	avenue de Verlagny
HEILIGENSTEIN Daniel	Modification maison existante	chemin de chez Duret
JACQUEMIN Bernard	Modification maison existante	chemin des Houches
LAMY Gérard	Modification maison existante	le Parc de l'Abbaye
LAMY Pierre	Maison individuelle - résidence principale	route de Grande-Rive
LUCAS Yves	Maison individuelle - résidence principale	chez Granjux
MOREL CHEVILLET Alain	Abri de jardin	chemin des Houches
MORIN Michel	Pose de vélux	chemin des Peupliers
PARRY Georges	Maison individuelle - résidence principale	chemin des Confertes
PINCHON Claude	Maison individuelle - résidence principale	chez Seuvay
PRENLOW Klaus	Maison individuelle - résidence secondaire	le Hameau de Milly
SACLI Bernard	Maison individuelle - résidence principale	avenue de Maxilly
SERVOZ Alain	Maison individuelle - résidence principale	chemin des Houches
SERVOZ Michel	Maison individuelle - résidence principale	le Pré des Portes
S.C.I. LES HAUTS DU LAC	2 immeubles - 7 logements	le Rond-Point
VULLIET Dominique	Maison individuelle - résidence principale	route de Thollon

Administrateur d'immeubles
Syndic de copropriété
Transactions immobilières



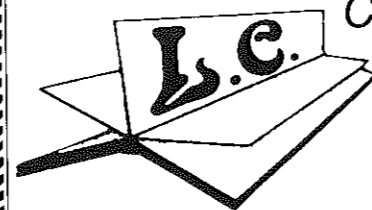
Guy PILLET

Membre de la Confédération Nationale des Administrateurs de biens
Syndics de copropriété de France

"Le Belvédère" - 9, place du Château
B.P. 7 - 74201 THONON LES BAINS Cedex
Téléphone : 50.71.28.77

Cartes professionnelles délivrées par la Préfecture de Haute-Savoie
N° G 15-74 et T 225-74
Garants des fonds SOCAMAB, 18, rue Beaurepaire, 75010 Paris.

LIBRAIRIE



L'ÉTOILE

Tél. 50.71.54.61 - THONON

Lettres
Constellées

PAPETERIE

LIVRES
SCOLAIRES

ouvert le lundi



Daniel LECOUVÉ
41, rue Nationale
74500 EVIAN
tél. 50 75.05.60

ART DE LA TABLE
LUMINAIRES
CADEAUX

LISTES
DE MARIAGE
GADGETS

SB diffusion



chalets en madriers villas

PROMOTIONS - LOTISSEMENTS

Bureaux : 7, place Jules-Mercier
74200 THONON LES BAINS
Tél. 50.71.49.42

Pourquoi vacciner nos enfants ?

En matière médicale, la prévention des maladies est à l'ordre du jour. Parmi les nombreuses actions préventives, la vaccination occupe une place privilégiée. Inoculer un vaccin est un geste simple, destiné à protéger un enfant, un adulte contre une maladie bien précise. De nos jours, les vaccins se multiplient, se modifient, sont souvent associés, ils s'améliorent aussi, sont de plus en plus efficaces et de mieux en mieux tolérés...

Tout a été dit, semble-t-il sur les vaccinations...

Et pourtant, on meurt encore en France du tétanos. La vaccination contre la rougeole n'est pas suffisamment répandue, alors que cette maladie disparaît dans les pays récemment vac-

cinés. La vaccination contre la variole n'est plus obligatoire : c'est la preuve de son efficacité car la variole n'existe plus dans le monde... La coqueluche réapparaît parce que sa vaccination a été partiellement abandonnée... La vaccination contre l'hépatite virale est une des grandes acquisitions de ces dernières années, mais dans un futur très proche, paludisme, varicelle, rubéole, oreillons, et encore bien d'autres maladies infectieuses ne seront que des souvenirs.

UN PEU D'HISTOIRE

Il y a deux siècles, en 1796, JENNER prouva qu'en inoculant à l'homme, une mala-



Une vaccination au siècle dernier

die de la vache, la vaccine, celui-ci était protégé de la variole, redoutable fléau à l'époque.

Le mot "vaccination" était né !

Il faudra encore attendre PASTEUR, qui cent années plus tard, donnera à cette méthode toute sa signification et sa véritable portée : JENNER a vaincu la variole, PASTEUR la rage.

Après tout, pourquoi en rester là ?

Par vaccination, on entend maintenant, d'une manière générale, toute introduction dans l'organisme, de substances microbiennes qui provoquent l'apparition d'une protection contre une infection. On sait, depuis deux siècles, quels ont été les développements de cette technique et combien sont nombreuses ses victoires.

QUELQUES CHIFFRES

Pendant la guerre de 1870, sur 600.000 soldats non vaccinés, 175.000 contractèrent la variole, 18.000 devaient en mourir. La guerre de 1914-1918 appelait cette fois, huit millions de soldats, tous vaccinés : 23 cas de variole et un seul décès. Le dernier cas de variole a été signalé en Somalie, par l'O.M.S., en 1977.

Le tétanos ? 958 décès en 1945, 145 en 1978... Ecrasante victoire de la vaccination, d'autant plus qu'il n'a jamais été signalé de cas de tétanos chez une personne vaccinée. Mais n'oublions pas que cette redoutable maladie, une fois déclarée tue une fois sur deux !

La génération précédente se souvient bien de l'épidémie de diphtérie de 1945 : 45.541 cas et 3.212 morts. La vaccination devient obligatoire. Dans son rapport annuel, l'O.M.S. signale, en 1977, 19 cas de diphtérie et sur ces 19 malades, 2 décès !

Ces chiffres pourraient laisser rêveur s'il ne s'agissait pas d'une réalité évidente.

LA VACCINATION ET LA LOI

Depuis 1979, la vaccination antivariolique n'est plus obligatoire. Quatre vaccinations sont obligatoires en France : Antidiphtérique, Antitétanique et Antipolyomyélitique; ces vaccins doivent être pratiqués avant 18 mois. Le B.C.G., vaccin antituberculeux, est également obligatoire, et ce, avant l'âge de 6 ans. Quant à la vaccination contre la coqueluche, elle n'est pas obligatoire, mais elle est pratiquement toujours associée aux trois premières (vaccin D.T. coq-polio, ou vaccin tétracoq).

Le calendrier vaccinal ci-dessous, adopté par le Conseil d'Hygiène Publique de France est des plus simples.

Il ne fait pas état cependant des vaccinations pour les voyages à l'étranger : fièvre jaune, choléra, typhoïde sont des maladies contre lesquelles il est quelquefois, selon le pays, obligatoire d'être vacciné...

CALENDRIER VACCINAL

Dès 3 mois	D.T.C.P. 1 ^{re} injection
4 mois	D.T.C.P. 2 ^e injection
5 mois	D.T.C.P. 3 ^e injection
12-15 mois	Rougeole - Rubéole
15-18 mois	D.T.C.P. 1 ^{er} rappel
5-6 ans	D.T.C.P. 2 ^e rappel
Avant 6 ans	B.C.G.
16-21 ans	D.T.P. Rubéole pour les filles Epreuve tuberculique B.C.G. éventuellement
Après 21 ans	Tétanos-Polio tous les 10 ans Rubéole éventuellement
Après 65 ans	Grippe tous les ans

En fait, une vaccination ne doit pas être imposée par une contrainte légale, elle doit être populaire et exigée par les intéressés eux-mêmes et aussi pour leurs enfants.

Les parents doivent comprendre le véritable intérêt d'une vaccination, la nécessité des rappels, afin de protéger leur enfant contre une maladie, ses séquelles, voire la mort qu'elle peut occasionner.

Une vaccination, c'est un devoir vis-à-vis de soi-même, de ses enfants et vis-à-vis de la société...

Mais bien avant cette merveilleuse technique, l'homme avait déjà inventé un adage prémonitoire :

"MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR"...

Gérard BEAUGHEON

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU CENTRE

I - NAISSANCE DE L'IDÉE

Formée à l'origine comme beaucoup de communes voisines d'une succession de hameaux étagés sur la pente, NEUVECELLE présente toutefois quelques traits de caractère qui lui sont propres :

— Par le passé, les équipements qui souvent étaient rassemblés dans le hameau le plus important, tels qu'église, mairie, école et commerces le cas échéant, ont connu dans notre commune un sort différent et ont été éparpillés à bonne distance les uns des autres.

Dans un passé plus récent, le développement spectaculaire des lotissements et parcelles à construire a transformé la commune en zone bâtie ininterrompue, effaçant les limites avec les communes avoisinantes.

Avec l'augmentation de la population, passée de moins de 1000 habitants en 1962, à plus de 1600 en 1982 et une prévision de 2000 en 1988, de nouveaux besoins sont apparus. Une salle communale type polyvalent, un guichet de poste, quelques commerces de première nécessité seraient les bienvenus.

Où devrait-on les implanter ?

Peut-on laisser le hasard agir, avec le risque d'amplifier encore le caractère de ville sans animation, de cité-dortoir qui risque de devenir l'attribut de notre Commune ?

La Municipalité, sensible à ce problème, a engagé une réflexion qui l'a amenée à décider la création d'un centre, d'un lieu de rencontres et d'animation autour duquel seraient édifiés les programmes devenant nécessaires, et regroupés ceux qui pourraient être déplacés, comme la Mairie. En outre, les logements dont le manque se fait sentir sur la Commune seraient concentrés à cet endroit, afin de renforcer l'impact.

Les terrains disponibles devenant de plus en plus rares, la Municipalité a retenu le site délimité par l'église à l'est, l'entrée de l'hôtel Royal à l'ouest.

Cette zone est constituée en partie de terrains publics (le carrefour routier) sur lesquels pourront être édifiés les équipements projetés ainsi qu'une vingtaine de logements de type locatif, et pour le reste d'un terrain privé, propriété de la famille DE BEYTIA, qui pourra recevoir les autres logements (environ 80). Ces derniers seront réalisés à l'initiative du propriétaire dans le cadre du projet d'ensemble approuvé par la Municipalité.

Le Club de tennis des Mateirons est tout proche ainsi que le Centre International de Séjour, garanties d'un potentiel d'animation important. Sans parler des établissements hôteliers prestigieux que sont le Royal et la Verniaz.

Une greffe sur un tel milieu devrait "prendre".

II - LE CONCOURS

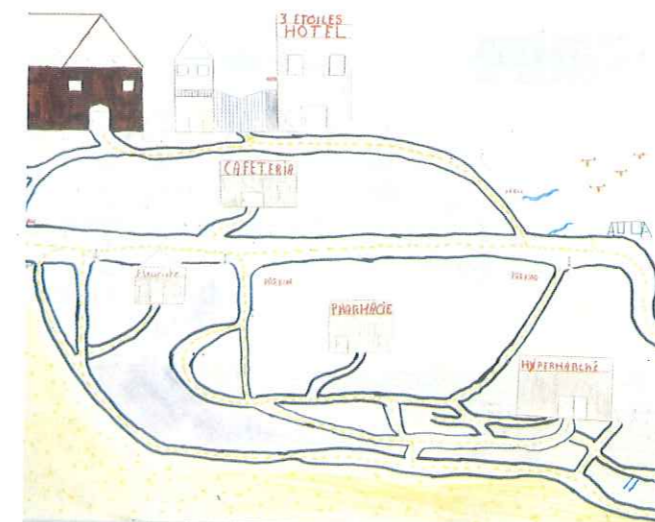
La Municipalité décida, fort du bien-fondé de ce choix, d'organiser un concours d'idées sur ce thème.

Elle consulta, pour ce faire, quatre architectes :

- M. Henry POTTIER de Meudon,
- M. Albert LEBRETON de Thonon-les-Bains,
- M. Jean-Paul LUGRIN de Thonon-les-Bains,
- M. Pierre VIAL d'Evian-les-bains.

Un programme exposant les buts recherchés et les équipements souhaités, fut remis à chacun des concurrents à la fin de l'année 1984. Les projets furent rendus le 8 mars 1985 et purent être présentés, par chaque candidat, devant le jury réuni pour la circonstance le 29 mars.

Le jury comprenant outre les membres du Conseil municipal et le Maire, MM. CANEL, géomètre, VIGLIANO, représentant de la Société d'Exploitation d'Activités Touristiques qui gère l'Hôtel Royal, concerné du fait des conséquences qu'aura pour cet établissement l'aménagement du centre de Neuvecelle, enfin M. Jean-Louis DURET, représentant l'ordre des



architectes et M. VEZINET de la Direction Départementale de l'Équipement.

Les critères de jugement indiqués aux candidats étaient les suivants :

- Qualité d'urbanisme du projet présenté.
- Capacité d'animation induite par le projet.
- Intégration dans le site.

Après délibération, le jury estima que M. VIAL avait présenté le projet qui répondait le mieux aux critères précédemment exposés. M. VIAL a donc été déclaré gagnant du concours.

III - LE PROJET DU LAURÉAT

Le programme demandait aux candidats de mettre en forme un espace propice à l'animation, pouvant comprendre :

- Mairie,
- Salle polyvalente,
- Commerces de première nécessité,
- Logements (une centaine soit environ 350 personnes).

Le projet lauréat regroupe ces différents équipements autour d'un espace public, piétonnier sans pour autant être interdit aux voitures.

Il affiche un caractère volontairement urbain, par souci de contraste avec l'atmosphère rurale prédominante à Neuvecelle. Cet espace adossé au nord sur les masses des constructions existantes : église, château, villa Plagnat, s'ouvre vers le soleil et concentre les équipements publics et les commerces autour d'une place dont le centre est occupé par une fontaine "monument" du nouvel ensemble.

Afin de rassembler tout ce qui est susceptible de créer l'animation, une solution qui aurait rejeté en périphérie la circulation automobile a été écartée. Elle présentait en outre le grave inconvénient de couper la place du parc, avec les risques d'accident pouvant en découler.

A cela a été préféré une solution visant à intégrer piétons et automobiles, mais d'une façon telle que tout danger soit écarté. Pour cela, le tracé des voiries est étudié pour ne pas permettre des vitesses supérieures à 25 km/h : chicanes, traitement de type piétonnier ainsi qu'un grand nombre de places de stationnement incitant l'automobiliste à descendre de voiture.

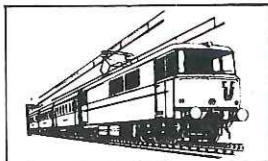
Il sera donc possible, lorsque le projet aura vu le jour, de faire ses courses à l'abri, de trouver dans un rayon de trente mètres, Mairie, salle polyvalente, parc public et surtout d'y rencontrer les Neuvecellois, qui, à n'en pas douter, auront le plaisir à fréquenter le nouveau cœur de leur Commune.

MICHEL BILLION-REY

Optique

LUNETTERIE
LENTILLES DE CONTACT
INSTRUMENTS D'OPTIQUE

Les Arcades / Rue du Lac
74500 EVIAN - Tél. 50.75.23.00



La ligne ferroviaire Evian-les-Bains - Saint-Maurice et le désenclavement de la région lémanique

A regarder une carte de la région lémanique traduisant les divers paramètres de la relation "espace - collectivités", l'on s'aperçoit qu'en termes de démographie, d'emplois, d'investissements, d'infrastructures tertiaires, de transports, de communications..., un déséquilibre notoire marque la région du Léman, entre ses rives, rive suisse et rive française. Historiens et géographes expliqueraient aisément ces déséquilibres, avec des raisons ayant trait aux contraintes physiques, aux facteurs institutionnels, aux causes politiques, aux brassages démographiques, aux systèmes économiques, aux "autonomies" cantonales, etc...

Quelles que soient les causes explicatives attribuées au déséquilibre de la région lémanique, deux questions se posent, à l'heure actuelle, aux différents "acteurs" politiques, économiques et culturels qui appartiennent aux quatre (voire cinq) entités territoriales entourant le Léman, à savoir le Canton du Valais, de Vaud, de Genève et Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Ces deux questions résument assez bien l'ensemble des problèmes que rencontrent les collectivités lémaniques.



La première question : comment rééquilibrer l'espace lémanique afin que ces diverses collectivités puissent faire front en commun, dans la mesure de leurs compétences institutionnelles et dans le respect de leurs constitutions nationales d'appartenance, aux problèmes similaires ou complémentaires qu'elles rencontrent ?

La seconde question a trait à un phénomène bien connu des économistes, quelles que soient leurs conceptions : étant donné les liens de cause à effet qui existent entre "infrastructures" et développement économique d'une région ou d'une nation, comment relancer les infrastructures et les investissements d'une



Le transchablaisien
Genève / Evian /
Monthey / Champéry
du 30 juin 1985.

région ou d'un sous-espace régional afin de lui donner de meilleures chances pour sa croissance économique.

Les réponses à ces deux questions sont capitales, entre autres pour l'ensemble des problèmes que rencontre le Chablais savoyard, surtout dans sa partie Est. Afin de parer au déséquilibre de la région lémanique et aux profondes mutations économiques, sociales et culturelles qui toucheront dans les deux décennies à venir l'ensemble des collectivités de cette région, seul un dialogue concerté et institutionnalisé entre les différents partenaires politiques de la région lémanique peut y répondre. Une institutionnalisation, si souple soit-elle, si pragmatique soit-elle, ne suffit pas; elle doit s'appuyer sur un réseau de plus en plus dense de relations de tous ordres entre acteurs concernés, individuels ou collectifs, que ces acteurs relèvent des domaines de l'économie, de la culture, de l'aménagement, etc... La confection de ce tissu de relations interlémaniques constitue une œuvre régulière, permanente et de longue haleine. En effet, l'histoire, pour différentes raisons, a cassé, de par l'existence de la frontière, le développement et l'approfondissement normal de ces relations interlémaniques.

Tout aussi importante est la réponse à la seconde question évoquée ci-dessus. De quelles infrastructures, faut-il doter l'espace lémanique, dans sa partie Sud-Est pour qu'un rééquilibrage économique, concerté et maîtrisé, apparaisse ? Tout dépend bien sûr du type de développement économique que l'on souhaite atteindre, si l'on veut éviter entre autres, l'exode des populations, le départ de l'épargne, la sous-qualification, la raréfaction des investissements sources d'emplois... dans les zones de montagne plus particulièrement, des infrastructures s'imposent dans le domaine des transports, des communications, de la formation, des espaces de tertiariation supérieure. Sans vouloir établir de priorités entre ces différents types d'infrastructures, je ne retiendrai, dans le contexte de cet article, que celles ayant trait aux transports et communications spécialement dans la partie sud-est de la région lémanique. Rééquilibrer, décloisonner l'espace lémanique suppose avant toutes choses une irrigation en termes d'axes et de réseaux, à l'image de la circulation sanguine dans le corps humain. Le sang doit pénétrer non seulement à travers les artères, mais également se diffuser dans un nombre élevé d'artérioles pour nourrir l'ensemble des cellules. L'avenir du Chablais savoyard, et, en partie, de toute la région lémanique dépend de son irrigation axiale et de réseaux;

cela, afin de dynamiser son économie et d'accentuer sa résistance à de nouveaux déséquilibres ou ruptures de croissance économique. Un des éléments de cette irrigation relève des secteurs des communications routières et ferroviaires. Sur ce dernier point, il serait intéressant d'approfondir les effets d'entraînement économique dans les secteurs secondaire et tertiaire que pourrait éventuellement entraîner la revitalisation de la ligne EVIAN-les-BAINS - MONTHEY - SAINT-MAURICE, dans la mesure, bien sûr, où cette ligne se réinsérerait dans un réseau régional, interrégional, voire international de communications. Un meilleur maillage, entre autres ferroviaire, de toute la région lémanique constituerait, sans nul doute, une des conditions du rééquilibrage de cette région.

Les efforts de toutes les collectivités et administrations concernées, quels que soient les investissements retenus pour toutes ces infrastructures, ne pourront en optimiser les résultats que dans la concertation et la coopération. C'est là que la frontière, combien responsable d'entraves, de cloisonnements, de ruptures de relations, redevient source d'articulation et non plus de conflit. Il ne s'agit pas de vouloir supprimer les frontières, mais de dépasser leurs effets négatifs en s'arquant dessus en quelque sorte pour mieux se connaître, dialoguer et coopérer. En ce sens, la relance de meilleures communications routières et ferroviaires dans la partie sud du Léman constituerait un apport certain non seulement pour cette concertation, mais pour le rééquilibrage de l'ensemble lémanique, condition sine qua non pour affronter toutes les mutations actuelles de nos sociétés et, relevons-le aussi, la concurrence acharnée, en termes économiques surtout, qu'aura à affronter notre région lémanique face à d'autres espaces régionaux européens et extra-européens.

Une génération ne sera pas de trop pour aboutir à cet ensemble de résultats qu'entraîneraient

- Une institutionnalisation, souple et pragmatique, des rapports interlémaniques.
- Un tissu dense et complexifié de relations entre tous les acteurs socio-économiques, politiques et culturels.
- Des infrastructures de base en matière de communications, de formation et de services.

Professeur Charles RICQ
Institut Universitaire d'Etudes
Européennes de Genève
Section Etudes Régionales

CRÉDIT AGRICOLE HAUTE-SAVOIE

Les pionniers
du futur



Agence d'Evian :
2, rue de la Monnaie
Tél. 50.75.31.99

BATIMENT
travaux publics
génie civil



ENTREPRISE GILETTO

Fondée en 1860

25, avenue de la Gare 6, rue Pasteur
74500 EVIAN 74200 THONON
Tél. 50.75.00.45 Tél. 50.71.10.06

Nos joies...

Nos plus vives félicitations :

A Monsieur le Docteur BEAUGHEON et son épouse pour la naissance de leur fils Adrien, le 23 septembre à Thonon-les-Bains.

A Monsieur Pierre PAGNIER et son épouse pour le mariage de leur fils Christophe, le 6 juillet à Publier.

A Monsieur Francis GRIMONT pour sa réussite au Doctorat de Lettres, Sciences Humaines, Histoire et Civilisations.

A Monsieur Joseph DEGRANGE décoré de la médaille vermeil départementale et communale pour 35 années de fonctions électives au sein de la Commune.

PRODUITS AGRICOLES
JARDINAGE

Pierre BALLY

Concessionnaire TOTALGAZ

74500 EVIAN
Tél. 50.75.00.40

LES HAUTS DU LAC

le Rond Point Neuvecelle

16 appartements de 2 et 3 pièces
avec cuisine équipée
Construction traditionnelle
Vue sur le lac

Livraison : Juin et Août 1985
Crédit possible : 80%
Location et gestion assurées



Réalisations et vente :
Lac & Montagne

28, rue du Port - EVIAN
Tél. 50.75.51.03

...nos peines

Nos condoléances attristées à Madame Léonce CHAPUIS et à sa nombreuse famille affectées par le décès de Monsieur Jean-Bruno CHAPUIS, Maire de Neuvecelle de 1947 à 1953.

Nous renouvelons toutes nos sincères condoléances à Madame Rolande BENEDETTI et à ses filles Jacqueline et Claude éprouvées par le décès de notre Collègue Adrien, conseiller municipal depuis 20 ans.

LE VIN GAI !

CAVES GAY-OUVRY

VIN EN VRAC
VINS DE TABLE
VINS FINS - SPIRITUEUX
TOUTES BOISSONS

LIVRAISONS A DOMICILE

EVIAN-LES-BAINS - Tél. 50.75.22.07

Entreprise Générale de Menuiserie

CHARPENTE - COUVERTURE

Maurice
JACQUIER

Avenue de Maxilly - NEUVECELLE - EVIAN
Tél. 50.75.24.65

Ets BETEND DECURNINGE

22, avenue des Vallées
THONON
Tél. 50.26.12.44

ACCESSOIRES
ET PIECES AUTOS

FOURNITURES INDUSTRIELLES
roulements, courroies, etc...

OUTILLAGE ET MATERIEL DIVERS
compresseurs, postes à souder, chalumeaux...

BAVOUX SPORTS



TECHNICIENS
DU SPORT

60, rue Nationale - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.38.52

Corners : LACOSTE DOROTENNIS

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

INTERVENTIONS DES SAPEURS-POMPIERS

Il est rappelé que pour chaque intervention des Sapeurs-Pompiers, la Commune verse une participation au Service Départemental Incendie et Secours de 1.200 F.

Il a été constaté, au cours de l'année 1985, des appels abusifs de particuliers au Centre de Secours pour des transports de malades sans urgence particulière.

Ne sont pris en charge par la Commune que les interventions suivantes :

- Accidents de la route
- Incendies et Inondations
- Service médical d'urgence (SAMU) qui suppose le déplacement des Pompiers accompagnés d'un interne.

En dehors de ces cas spécifiques, les interventions seront à la charge des demandeurs.

Rappelons qu'il existe un service d'ambulances privées fonctionnant jour et nuit et dont les interventions sont remboursées par la Sécurité Sociale.

CARTES D'IDENTITÉ - PASSEPORTS CARTES DE SÉJOUR

A compter du 1^{er} juillet 1986, la Mairie aura compétence en matière de délivrance des cartes d'identité, passeports et cartes de séjour pour les étrangers.

Les autorisations de sortie du territoire national pour les mineurs sont d'ores et déjà délivrées en Mairie.

IMPOTS LOCAUX

L'augmentation moyenne des impôts locaux a été de 8% par rapport à 1984, correspondant à la réévaluation des bases d'imposition aux quatre taxes, fixées par l'Etat.

Les taux d'imposition votés par la Commune sont restés inchangés depuis 1983.

Les personnes qui constatent des augmentations anormalement élevées sont invitées à contacter la Mairie afin que leur cas soit étudié par la Commission des Impôts.

Il est à signaler que certaines augmentations importantes relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties proviennent de la fin de l'exonération temporaire à cette taxe (Exonération de 10 - 15 - ou 25 ans).

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 19 janvier 1986 à l'Hôtel Les Grenadiers, à Grande-Rive. Les inscriptions sont reçues en Mairie jusqu'au 15 janvier.

ETRENNES AUX MILITAIRES

Comme chaque année, il est versé des étrennes aux militaires. Pour permettre leur envoi, il est demandé aux familles ayant des enfants sous les drapeaux, de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 15 janvier.

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

PRIX DE L'EAU

Pour la période du 1^{er} août 1984 au 31 juillet 1985, le prix de l'eau potable a été fixé comme suit :

— Redevance Commune	2,135 F
— Redevance Etat	0,065 F
— Redevance Assainissement	1,750 F
— Redevance Agence de Bassin	0,520 F
TOTAL	4,47 F

Le forfait minimum de consommation est fixé à 80 m³.

La redevance pour location de compteur est variable suivant le diamètre de celui-ci. En général, elle est de 30,00 F.

RAMASSAGE DE FERRAILLE

Le premier jeudi de chaque trimestre sauf pour le premier ramassage qui aura lieu le 9 janvier au lieu du 2. Les trimestres suivants, les 3 avril, 3 juillet, et 2 octobre.

RÉCUPÉRATION DU VERRE

Six containers pour la récupération du verre sont à la disposition des habitants de la Commune aux points suivants : Verlagny, Milly, La Verniaz, le Parc de l'Abbaye, Grande-Rive et le Rond-Point.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il a lieu le lundi, mercredi et vendredi à partir de 7 h. 30. En période estivale, un ramassage supplémentaire a lieu le samedi matin.

SALLE COMMUNALE DU CLOS CACHAT

Il est rappelé qu'une salle avec cuisinette, au Clos Cachat, pouvant accueillir environ 40 personnes, est à la disposition des associations et des clubs. Pour les conditions d'occupation, se renseigner en Mairie.

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures. Une permanence a lieu le samedi matin de 8 h. 30 à 12 heures.

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

D'autre part, les Adjointes assurent les permanences suivantes (de 10 à 12 heures) :

Monsieur Joseph DEGRANGE, le premier samedi de chaque mois en ce qui concerne l'urbanisme, le permis de construire, le plan d'occupation des sols et l'aide communale à la construction.

Monsieur Antoine LAZARETH, le deuxième samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'assainissement et l'éclairage public.

Monsieur Charles PERNET, le troisième samedi de chaque mois en ce qui concerne l'information, les finances, les activités culturelles et les loisirs.

Madame Chantal DEVOUASSOUX, le quatrième samedi de chaque mois pour les affaires scolaires, l'aide sociale et les sports.



LE MOULIN à POIVRE

hôtel**NN
restaurant

GRILL DE PLEIN AIR
CUISINE DU PATRON
Grand parc ombragé
Jeux pour enfants
Vue sur le lac

HOTEL RÉNOVÉ
Chambres neuves
avec radio
et prise T.V.

A MILLY-NEUVECELLE Tél. 50.75.21.84
1 km. au-dessus d'EVIAN en pleine campagne

PEINTURE
PLATRERIE

Revêtements
murs et sols

SARL
LEI Père et Fils

Tél. 50.76.01.95
74500 LUGRIN

Isolation Extérieure

Ets DUCRET

NETTOYAGE
GOUDRONNAGE DE CHÉNEAUX
ENTRETIEN DE ZINGUERIE
DÉMOUSSAGE
DÉNEIGEMENT DE TOITURE
REMANIAGE
etc...

2, route de la Gare - AMPHION
Tél. 50.70.08.82

A 15 km d'Evian direction Genève

**PIZZERIA-GRILL
L'ORIGAN**



pizzas au feu de bois
spécialités de grillades
cadre intime et campagnard
au bord du ruisseau
parking assuré - jeux d'enfants
terrasse sous les sapins et fleurie

Propriétaire G. ROY, ex. neuvecellois Tél. 50.72.50.97
R.N. 5 - Pont de Songy, SCIEZ - 74140 Douvaine

QUI RECONNAISSEZ-VOUS ?

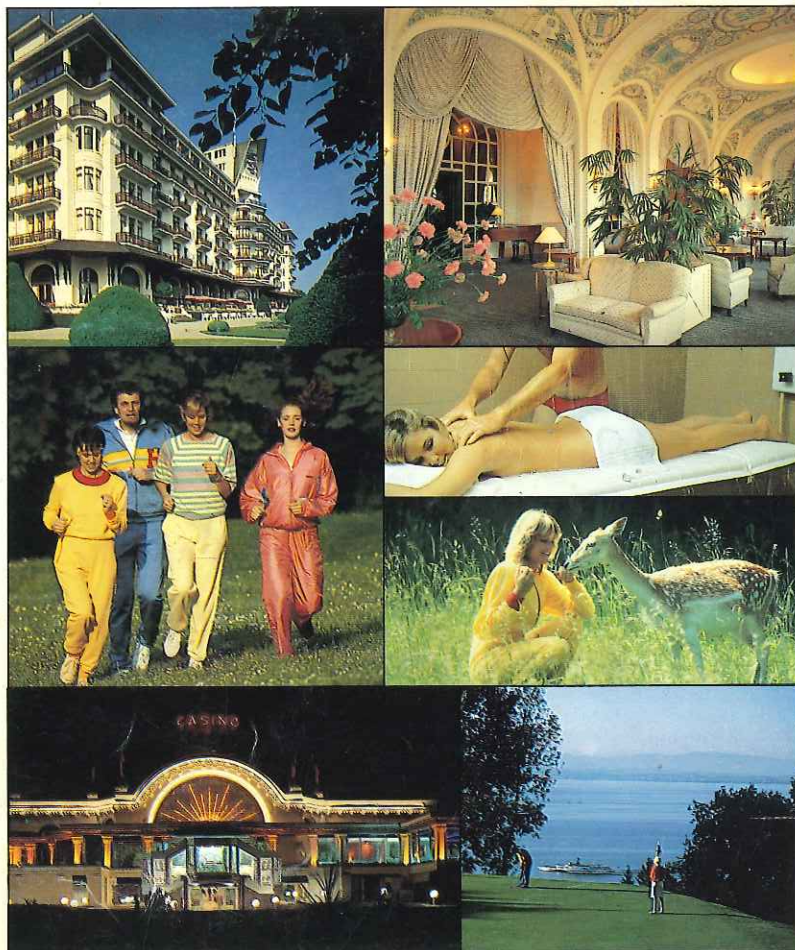
PHOTO ECOLE DE NEUVECELLE EN 1935



24 NOV 1935

LE CONSEIL MUNICIPAL
ET L'EQUIPE DE RÉDACTION
REMERCIENT BIEN SINCÈREMENT
TOUTES LES PERSONNES ET SOCIÉTÉS
QUI PAR LEUR INSERTION PUBLICITAIRE
ONT CONTRIBUÉ A LA RÉALISATION
DE CE BULLETIN MUNICIPAL.

DECOUVRIR LES SECRETS DE LA FORME DANS UN VERITABLE CLUB A L'ANGLAISE



Lorsque vous découvrez le Royal Club Evian, vous découvrez d'abord l'Institut Mieux-Vivre, avec ses bains bouillonnants, hydro-massants, d'algues, d'ozone.

Les massages sous rampe, la gymnastique aquatique, le traitement de beauté aux cellules fraîches. Et son restaurant diététique : la Rotonde.

Vous découvrez aussi la Cure Biologique, fondée sur un check-up informatique et clinique, qui est une synthèse des techniques médicales de pointe de la remise



ROYAL CLUB EVIAN

Rive Sud du Lac de Genève. 74500 Evian-les-Bains.

Tél. 50.75.14.00 Télex 385759.

Au cœur de l'Europe. A 45 km de l'Aéroport International de Genève.

Royal Hôtel****L • Institut Mieux-Vivre • Cure Biologique • Royal Tennis Club • Casino Royal • Royal Golf Club • Festival International de Musique.

en forme : électrothérapie, hyper oxygénation, traitement au laser, etc...

Vous profitez aussi des installations de sport et de détente : le Golf 18 trous, le pitch and putt et le terrain de practice, les 6 courts de tennis, la piscine chauffée, la salle de musculation, le tir à l'arc, le parcours Vita, le sauna.

La formule secrète du Royal Club Evian, c'est d'être conçu autour de trois idées : la santé, le sport, les séminaires, avec douze forfaits séjour à des prix Club. Bien entendu, vous vivez au Royal Hôtel, 4 étoiles Luxe.

Vous choisissez de déjeuner ou de dîner dans l'un des restaurants du Royal Club : le Café Royal, la Toque Royale, la Rotonde, le Barbecue, le Chalet du Golf. Vous pouvez prendre un verre dans l'un des six bars, et découvrir enfin le Casino Royal, un véritable complexe de loisirs nocturnes.

Ajoutons que le Royal Club Evian est l'organisateur du Festival International de Musique d'Evian. N'est-il pas étonnant que pour pouvoir profiter de tant de choses, il suffise de faire un seul numéro de téléphone 50.75.14.00.

A member of

*The
Leading
Hotels
of the
World*